

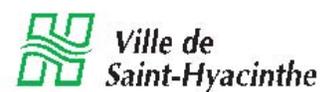
BILAN ENVIRONNEMENTAL

Ville de Saint-Hyacinthe



Par Nature-Action Québec

Mars 2009



Crédits

Recherche et rédaction

Michel Merleau, Jacques Poitras (Action-Environnement) et Pascal Bigras

Supervision

Pascal Bigras, directeur général, Nature-Action Québec

Photographies

Ville de Saint-Hyacinthe

Remerciements

Nature-Action Québec tient à remercier tout le personnel municipal et tous les partenaires qui ont participé à la collecte des données de ce bilan. Tous ont fait part d'une grande collaboration et ont accepté de partager avec les auteurs non seulement les bons coups et les visions d'avenir mais aussi les faiblesses propres à leur secteur d'activité.



Table des matières

Crédits	II
Liste des acronymes	IV
Introduction	2
Vers une politique environnementale	3
Description générale du milieu	6
Méthodologie	8
Bilans sectoriels	10
1. Territoire	10
1.1 Planification du développement du territoire.....	10
1.2 Rivière Yamaska	15
1.3 Milieux naturels protégés	22
1.4 Milieux humides	24
1.5 Espaces verts aménagés.....	26
1.6 Foresterie urbaine	29
2. Agriculture	31
3. Matières résiduelles	38
4. Eau potable	42
5. Eaux usées.....	47
6. Qualité de l'air et nuisances.....	51
7. Transport et circulation.....	53
8. Sols contaminés	58
9. Neiges usées	59
10. Politique d'achat et utilisation du papier	60
11. Efficacité énergétique	63
Conclusion	66
Liste des recommandations	67
Documents consultés	70

Liste des acronymes

CCE	Comité consultatif en environnement (de la municipalité)
CDC	Corporation de développement communautaire
CITVR	Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu
CLD	Centre local de développement
COGEBY	Comité de gestion du bassin versant de la Yamaska
COVABAR	Comité de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole
CREM	Conseil régional en environnement de la Montérégie
GES	Gaz à effet de serre
GGBB	Groupe Gauthier, Biancabano, Bolduc (firme mandatée pour la révision du plan d'urbanisme)
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTQ	Ministère des Transports du Québec
NAQ	Nature-Action Québec
UPA	Union des producteurs agricoles

Introduction

L'environnement conditionne notre milieu de vie, tant à la maison qu'au travail et dans nos temps libres. Pour une municipalité comme Saint-Hyacinthe, l'environnement, c'est beaucoup plus que la gestion des matières résiduelles et la gestion des cours d'eau. Le respect de l'environnement commande toute une série de petits gestes au quotidien et des engagements des leaders politiques, économiques, institutionnels et sociaux à se doter de meilleures pratiques en matière de gestion environnementale, dans une perspective de développement durable.

À l'été 2008, la Ville de Saint-Hyacinthe a fait appel à Nature-Action Québec pour amorcer un processus visant l'adoption par l'administration municipale d'une politique environnementale adaptée à son contexte. La perspective recherchée par la démarche est celle d'un plan global impliquant l'ensemble de la collectivité : les groupes, organismes, institutions, entreprises et individus et bien sûr l'administration municipale.

Le processus d'élaboration d'une politique environnementale permettra d'analyser divers éléments qui déterminent la qualité de vie des résidents de la région, de mettre en valeur les éléments les plus positifs et d'identifier les éléments déficients ou négatifs qui feront l'objet de plans d'action. Il sera aussi question du positionnement ou de l'image de Saint-Hyacinthe, une Ville très connue... mais aussi méconnue.

La première étape consiste à faire un bilan environnemental de la collectivité de Saint-Hyacinthe. Cet exercice vise à éclairer l'administration municipale ainsi que la collectivité sur le chemin déjà parcouru et il permet aussi d'établir les éléments à corriger dans le futur. Le bilan prend une photographie de la situation à un moment donné, dans ce cas-ci à la fin de 2008. Dans quelques années, quand on voudra mesurer l'évolution de la situation, le bilan de 2008 servira de point de repère. La section méthodologie fournit la liste des personnes interviewées alors que la liste des documents consultés est présentée à la toute fin du document.

Ce bilan traite 11 champs d'activités :

- cinq champs brossent le tableau de la collectivité : territoire (décliné en six volets), agriculture, matières résiduelles, qualité de l'air, transport et circulation;
- six sont surtout centrés sur les activités de l'administration municipale : eau potable, eaux usées, sols contaminés, neiges usées, politique d'achat et efficacité énergétique.

Pour chacun de ces champs d'activités, le bilan présente d'abord brièvement l'enjeu à l'échelle provinciale. S'ensuit une liste de constats qui forment le coeur de ce bilan. On termine avec un tableau synthèse des forces et faiblesses puis une liste de recommandations émanant de Nature-Action Québec. À noter que ces recommandations ne sont pas priorisées dans le cadre de ce bilan.

Vers une politique environnementale

Une approche du 21^e siècle

Jusqu'à tout récemment, on a cru que prendre un virage vert équivalait à une contrainte. De nos jours, les économistes, les gens d'affaires et les élus comprennent que prendre un virage vert est d'ores et déjà rentable et constitue l'approche à privilégier. En ce début de siècle, les deux conceptions (20^e vs 21^e siècle) cohabitent encore. Comment concilier des opinions et des convictions aussi divergentes? - Par une meilleure communication. C'est précisément un des buts d'une politique environnementale.

Un consensus fort

Toutes les personnes rencontrées lors de cet exercice, les employés de la municipalité, les représentants de la MRC, du CLD, de la CDC, du Forum 2020, de l'UPA, du MAPAQ sont unanimes à dire qu'il est pertinent pour la Ville de Saint Hyacinthe d'adopter une politique environnementale. D'ailleurs, toutes ces personnes sont prêtes à contribuer à l'adoption et à la mise en place d'une telle politique, de concert avec l'ensemble des partenaires, à la seule condition qu'il y ait une volonté politique de passer rapidement à l'action, notamment pour corriger progressivement quelques lacunes. Une telle politique s'avèrera à la fois un important outil de gestion et de vision, appuyé par des élus convaincus de son bien-fondé. Au fil des années, avec de nombreux gestes concrets mis en œuvre, la politique gagnera en notoriété.

Il y a aussi consensus à l'effet que le moment est bien choisi. Voire même que si la volonté des leaders est au rendez-vous, Saint-Hyacinthe pourrait se proclamer une ville verte, comme le réclament certains. Une telle appellation compléterait le principal créneau de développement de la ville : l'agro et le bio-alimentaire. Elle serait aussi complémentaire à l'importance de la zone verte ou zone agricole de la MRC des Maskoutains.

Des bases solides déjà en place

L'administration municipale a déjà posé plusieurs gestes concrets qui favorisent une saine gestion environnementale et qui épousent des principes de développement durable, tels que définis notamment dans la Stratégie de développement durable du Gouvernement du Québec. On pense ici en particulier à l'adoption de documents stratégiques et évolutifs tels le plan d'urbanisme et la panoplie de règlements connexes (lotissement, construction, permis, etc.), la politique culturelle, la politique familiale, le programme de gestion de matières résiduelles, les règlements sur les rejets industriels, etc. La création d'un poste de



technicien à l'environnement est aussi perçue comme une importante décision favorable à l'implantation progressive d'un plan de gestion environnementale intégrée.

Saint-Hyacinthe est notamment à l'avant-garde en gestion des matières résiduelles avec une collecte à trois voies et en gestion des installations septiques isolées en milieu rural. D'ailleurs, bon nombre de personnes interviewées estiment que l'introduction de la troisième voie s'est avérée un outil de sensibilisation à l'environnement et de mobilisation des résidents face à la « *cause* » environnementale.

Le temps est venu d'encadrer la gestion environnementale et d'en faire un tout qui interpelle systématiquement tous les acteurs du milieu, du simple citoyen, aux industries, aux commerces, aux institutions, aux agriculteurs, etc.

Un enjeu crucial : le maintien d'une population active

Dotée d'une structure industrielle et institutionnelle forte, grâce entre autres au dynamisme des organismes de développement économique et des leaders sectoriels, Saint-Hyacinthe a acquis le qualificatif de Technopôle agro-alimentaire.

En dépit de cette notoriété et d'une relative proximité de la Métropole, Saint-Hyacinthe a notamment de la difficulté à retenir les jeunes diplômés, les jeunes familles et les dirigeants d'entreprises et d'institutions publiques qui choisissent de vivre sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans la deuxième couronne, à Mont Saint-Hilaire ou Beloeil et dans la première couronne à Longueuil, Boucherville ou Saint-Bruno. Quelles sont les raisons les plus importantes qui motivent ces choix? Pour y répondre avec certitude, il faudrait sonder les intéressés. Nous supposons ici que le pouvoir d'attraction et de rétention des familles et des jeunes travailleurs comporte de nombreux aspects dont des éléments environnementaux qui influencent directement la qualité de vie de ces gens : mise en valeur des attraits dont la rivière Yamaska, mise en valeur et accès aux espaces verts (les grands parcs), le transport en commun, le réseau cyclable et la vision environnementale en général.



Comme l'a souligné le Forum 2020, Saint-Hyacinthe a choisi de se tourner vers l'immigration pour combler un certain nombre de besoins en main d'œuvre. Or, les raisons qui ont conduit des milliers de natifs de la région maskoutaine à aller vivre ailleurs risquent d'avoir les mêmes effets sur la population immigrante.

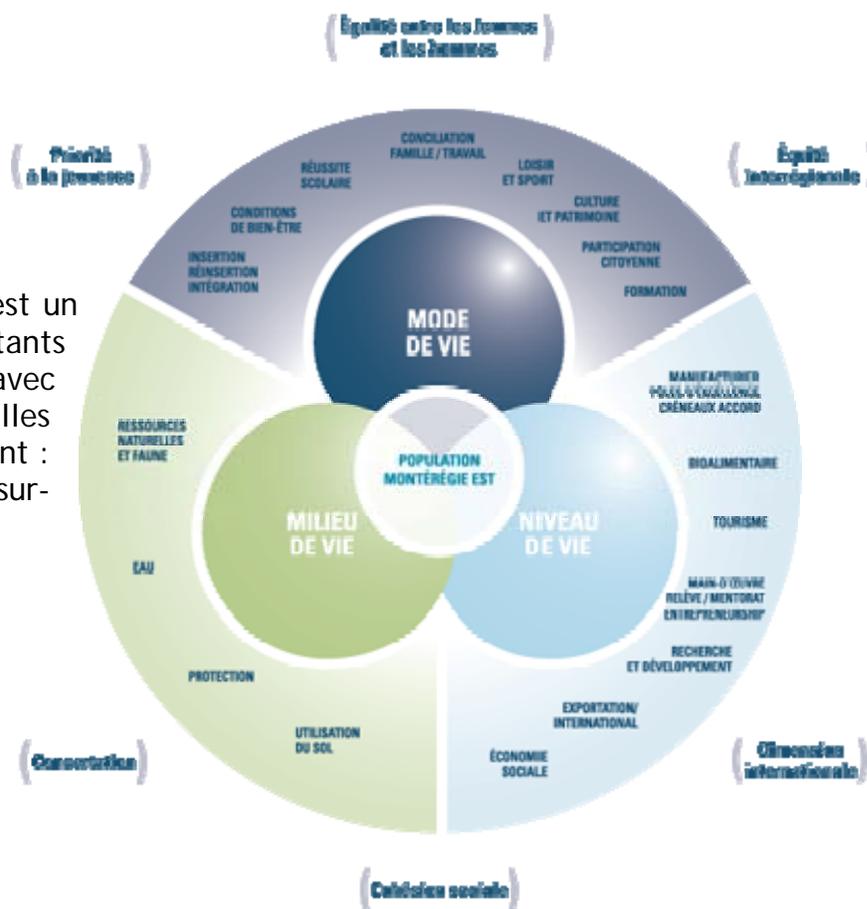
La ville de Saint-Hyacinthe, de par son passé et en raison de sa vocation de Technopôle agro-alimentaire, semble avoir tout ce qu'il faut pour se doter d'une image distinctive de « Ville Verte » comme le réclame d'ailleurs le CLD des Maskoutains, un des Conseils économiques les plus dynamiques et innovateurs au Québec.

En harmonie avec la vision régionale

Le présent exercice ainsi que les autres orientations déjà prises par la Ville en matière de développement économique et de développement social, permettra à la Ville de Saint-Hyacinthe d'adhérer pleinement aux principes énoncés dans la Charte de développement durable de la CRÉ Montérégie Est, une Charte inspirée de la stratégie de développement durable du Gouvernement du Québec. La CRÉ s'explique comme suit :

« Ce projet de région est représenté par une forme sphérique qui illustre l'indissociabilité des concepts liés au développement durable, ainsi que l'importance des interrelations. Il s'agit en fait d'une approche en continu qui vise l'équilibre entre l'utilisation des ressources et la qualité de vie de la population. »

La Ville de Saint-Hyacinthe est un des joueurs les plus importants de la CRÉ Montérégie Est, avec notamment les autres villes d'agglomération que sont : Cowansville, Saint-Jean-sur-Richelieu et Sorel-Tracy.



Description générale du milieu

Les pré-requis d'un bilan environnemental sont une bonne connaissance de l'histoire à la fois lointaine et récente de la ville ainsi qu'une bonne appréciation du territoire et sa population.

Saint-Hyacinthe est une ville relativement vieille selon les standards nord-américains, étant issue d'une concession du Roi Louis XV en 1748, sur un territoire situé de part et d'autre de la rivière Yamaska. On commence à s'y installer vers les années 1757 et ce n'est qu'en 1849 que Saint-Hyacinthe devient un village, puis une ville en 1850 et une cité en 1857. Saint-Hyacinthe a connu un certain « boom » immobilier dans les années 60-70 ce qui donne une indication de l'âge des infrastructures souterraines : 50 ans et plus.

La municipalité a connu deux fusions, une première avec trois municipalités en 1976 et la dernière en 2002 avec cinq autres municipalités. Saint-Hyacinthe compte dix quartiers qui jouissent d'une relative autonomie en particulier en matière de loisirs.

Saint-Hyacinthe est une des sept villes d'agglomération satellites de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et elle est identifiée à la région métropolitaine de Montréal en raison de son association à l'Université de Montréal (Faculté de médecine vétérinaire) et en raison sa vocation agro et bio-alimentaire.

Aujourd'hui, la ville de Saint-Hyacinthe compte plus de 52 000 citoyens. Elle est la ville centre qui rayonne sur la MRC des Maskoutains : une population de plus de 82 000 habitants. Mais Saint-Hyacinthe rayonne bien au-delà de la seule MRC des Maskoutains en raison des nombreuses institutions régionales et provinciales qui s'y sont installées.

La MRC des Maskoutains est l'une des plus homogènes du Québec : très fortement agricole dans ses 17 municipalités. La ville de Saint-Hyacinthe est connue et reconnue pour sa vocation agricole, au cœur des terres les plus riches et productives du Québec. Presque tous les boisés et les milieux humides qui existaient à une certaine époque ont été convertis en terres agricoles.

La ville de Saint-Hyacinthe a une superficie de 195 kilomètres carrés dont 82 % sont en zone verte et dédiés à l'agriculture et 18 % en zone blanche. La portion urbaine de la ville est occupée à environ 95 %. Le territoire est morcelé par de très importantes barrières ou contraintes physiques : la rivière Yamaska, l'Autoroute 20, la Route 116, la voie ferrée du CN.

Dû à l'effet de vieillissement, Saint-Hyacinthe connaît une diminution relative de sa population active et se veut une terre d'accueil aux immigrants pour combler cette lacune.

Saint-Hyacinthe est aussi connue grâce à l'Autoroute 20 qui en fait la deuxième plus importante ville avec Drummondville située entre Montréal et Québec sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Saint-Hyacinthe est devenue un repère pour les voyageurs et un lieu de rencontre bien structuré pour les congrès et événements majeurs de toutes sortes.

Tout le monde connaît Saint-Hyacinthe ou presque!

Depuis plusieurs décennies, la ville de Saint-Hyacinthe a rayonné bien au-delà de ses limites territoriales et celles de la MRC des Maskoutains, grâce notamment au Diocèse de Saint-Hyacinthe et au District judiciaire de Saint-Hyacinthe. Même l'Union des producteurs agricole y a implanté une Fédération qui s'étend de la frontière américaine au fleuve Saint-Laurent, à l'est de la rivière Richelieu, jusqu'à la région du Centre-du-Québec.

Méthodologie

Processus

Le bilan a été réalisé de novembre 2008 à janvier 2009. Les activités comprenaient quatre phases :

1. Démarrage

Une réunion d'ouverture où l'équipe de Nature-Action Québec a rencontré le responsable du dossier à la Ville : MM Patrice Furlan et Rémi Gauvin. L'équipe de Nature-Action Québec a ensuite rencontré le conseil municipal.

2. Documentation

Il s'agit principalement de documents de la Ville de Saint-Hyacinthe, complétée par des sources externes menant de ministères et de sites Internet. La liste exhaustive des documents est fournie à la fin du bilan. Les sources sont indiquées lorsqu'elles sont utilisées dans le texte.

3. Entrevue

Les entrevues avec des personnes ressources impliquées directement dans un ou plusieurs champs d'activité investigués. En général, il s'agissait d'entrevues individuelles, réalisées en face à face, d'une durée de une à deux heures chacune. Le tableau suivant identifie les individus interviewés (en personne ou sous forme d'entrevues téléphoniques), avec leurs fonctions, en deux catégories : le personnel de la municipalité et le personnel d'organismes partenaires.

Nom	Secteur d'activité
Employés municipaux	
Bazinet, Jocelyn	Contrôle qualité infrastructures
Beaudoin, Yves	Aqueduc et égouts
Bilodeau, Louis	DG adjoint
Bolduc, Robert	Usine filtration
Couture, Maggie	Approvisionnement
Dubois, Daniel	Incendie
Frigon, Chantal	Direction générale et communication
Furlan, Patrice	Urbanisme
Gabrielli, Pierre	Génie
Gauvin, Rémi	Environnement
Leuenberger, Éric	Activités aquatiques et plein air

Marchesseault, Alain	Immeubles et espaces verts
Mathieu, Pierre	Usine épuration
Mathieu, Yvon	Horticulture
Poirier, Christine	Culture et clientèle
Poulin, Geneviève	Inspection et permis
Rivard, Alain	Direction générale
Organismes partenaires	
Bisson, Caroline	Union des producteurs agricoles
Gauthier, Élisabeth	Membre du CCE
Gauthier, Gilles J.	Membre du CCE
Gauvin, Annie	Forum 2020
Laberge, Nathalie	CLD Les Maskoutains
Lestage, François	MRC des Maskoutains
Laurin, Robert	MAPAQ
Lussier-Cadieux, Céline	Membre du CCE et du Boisé des Douze
Michaud, Gabriel	MRC des Maskoutains
Morin, Marie-Claude	Corporation de développement communautaire
Ouellet, Catherine Laurence	COGEBY
Pion, Réjean	Régie intermunicipale de gestion des déchets

4. Rapport

Le rapport du bilan, à savoir le présent document.

Portée et limitations

Les constatations formulées dans ce rapport sont basées essentiellement sur les entrevues réalisées ainsi que sur la revue de documents fournis par la Ville. Le contenu de ce bilan ne doit, en aucun temps, être considéré comme étant un jugement définitif des aspects environnementaux inhérents à la Ville. En effet, le but n'était pas de faire une vérification de conformité environnementale des activités, bâtiments et installations de la municipalité de Saint-Hyacinthe, mais de réaliser une évaluation qualitative de la gestion environnementale de la municipalité au niveau des 11 aspects pré-définis afin de dresser un portrait de la gestion environnementale et des potentiels d'amélioration.

Les conclusions et recommandations formulées dans le présent document se basent sur les opinions professionnelles émises dans le contexte du mandat octroyé à NAQ par la Ville. À moins d'en être informé au préalable, NAQ se dégage de toute responsabilité à l'égard de l'utilisation éventuelle, en tout ou en partie, du contenu du présent rapport d'évaluation par de tierces parties.

Bilans sectoriels

1. Territoire

Le bilan de la gestion environnementale du territoire est présenté ici en six sous-sections :

- Planification du développement du territoire
- Rivière Yamaska
- Milieux naturels protégés
- Milieux humides
- Espaces verts naturels protégés
- Foresterie urbaine

1.1 Planification du développement du territoire

L'enjeu à l'échelle provinciale

« Le phénomène de l'urbanisation s'est manifesté au Québec au cours des dernières années sans que puissent être suffisamment contrôlées ses conséquences en matière de surconsommation d'espace, de croissance des coûts de desserte par les réseaux d'équipements et de services, de détérioration de l'environnement naturel et de dégradation de la qualité des cadres de vie.

...

L'inflexion des tendances suppose que la planification du territoire intègre davantage les facteurs sociaux, économiques, culturels et environnementaux qui le façonnent. Elle suppose également une évaluation des conséquences des choix d'aménagement dans ces domaines. »¹

Constats

La population de Saint-Hyacinthe a été stable de 1991 à 2001 puis en augmentation de 2,4 % de 2001 à 2006.

Construction résidentielle

Au cours d'une année dite normale, la Ville de Saint-Hyacinthe émet environ 175 permis de construction (nouveaux logements); elle a déjà connu quelques années avec plus de 250 permis.

¹ Les orientations du Gouvernement en matière d'aménagement. Pour un aménagement concerté du territoire - MAMROT - 1995

Dans son document *Analyse des besoins en espace résidentiel*, déposé à la commission de protection du territoire agricole en décembre 2007, la Ville dresse le portrait de la situation :

« La Ville s'inquiète notamment de la rareté de l'espace disponible à l'intérieur de son périmètre urbain et ce, malgré les efforts consentis à la récupération et à la densification de l'espace ainsi qu'à la conversion de bâtiments existants à des fins résidentielles.

...

La superficie de l'espace inclus à l'intérieur du périmètre urbain voué à une utilisation résidentielle est de 1368 hectares, ce qui représente 43 % du périmètre urbain total de Saint-Hyacinthe. Aujourd'hui, plus de 94.4 % de cette superficie est occupé (superficie brute). En effet, de tous les terrains vacants à Saint-Hyacinthe, il ne reste que 77 hectares. Il s'agit ici d'une superficie brute. Généralement, pour obtenir une superficie nette, il faut amputer cette superficie de 25 à 35 % pour les rues et l'espace occupé par les espaces verts. Conséquemment, en appliquant une moyenne de 30 %, nous obtenons une superficie nette pour le développement résidentiel de 53,9 hectares.

...

Dans un scénario pessimiste de la construction domiciliaire, soit celle prévoyant une baisse drastique de la construction, nous estimons que la ville de Saint-Hyacinthe ne possèdera plus aucun terrain voué à la construction résidentielle en zone blanche d'ici 2011. »

La Ville déposait récemment deux demandes d'exclusion du territoire agricole : une première demande pour régulariser la situation de secteurs déjà occupés à des fins autres que l'agriculture et une seconde demande pour obtenir 13 hectares à des fins de développement résidentiel.



La première demande a été reçue favorablement par la CPTAQ qui a accepté en janvier 2009 d'exclure 80,4 hectares sur les 80,98 hectares demandés. Pour la commission, cette réponse se justifiait par le fait qu'il s'agissait majoritairement de terrains « déjà autorisés ou convertis à d'autres fins que agricoles » (75 hectares) et de terrains « sans réelles perspectives agricoles » (5 hectares).

La seconde demande a quant à elle été rejetée, les commissaires jugeant que le territoire de Saint-Hyacinthe représente une référence lorsqu'il est question des plus belles terres agricoles du Québec et que l'on doit faire ce qu'il est possible pour

limiter les empiétements sur la zone agricole. De plus, les commissaires agricoles sont d'avis que la ville de Saint-Hyacinthe n'a pas démontré que sa demande répond à un besoin de développement eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains et qu'il existe toujours des espaces appropriés disponibles pour des fins résidentielles sur le territoire de la municipalité.

Compte tenu de la richesse des terres agricoles de la région, plusieurs s'attendent « qu'il sera de plus en plus difficile d'obtenir des exclusions à des fins de développement. »²

Jugeant que la Commission a commis des erreurs de droit et de faits déterminantes, la ville contestera sa décision devant le Tribunal administratif du Québec.

Conséquemment, la municipalité risque d'avoir peu d'avenues de développement. Un tel contexte de rareté favorise la créativité. De manière générale, les pistes possibles, autres que le dézonage, sont :

- Tenter d'étendre son périmètre en zone verte en extension aux secteurs desservis en infrastructures.
- Favoriser le redéveloppement et la densification dans les secteurs anciens et même dans les nouveaux secteurs où une densification des logements est possible sans causer de préjudice aux secteurs déjà construits.³

Développement commercial

De même dans les nouveaux développements commerciaux, la Ville pourrait inclure des dispositions pour favoriser les voitures électriques (stationnements réservés), l'utilisation de nouveaux types de revêtements, de nouvelles sources d'énergie (solaire et éolienne), etc.

Développement industriel

La situation dans le résidentiel s'applique aussi au chapitre du développement industriel. Les superficies disponibles dans les parcs industriels font en sorte que la banque de terrains en zone blanche sera épuisée dans plus ou moins cinq ans. Idéalement, une municipalité à vocation industrielle reconnue devrait disposer d'une banque de terrains prêts à construire pour 7 à 10 ans. Il resterait actuellement 19,9 hectares disponibles dans le parc industriel Olivier-Chalifoux et 14,4 hectares dans le parc Théo-Phénix. La Cité de la biotechnologie dispose quant elle de 14,5 hectares pour des usages très spécifiques.

² Refonte du plan d'urbanisme. Étude des composantes structurantes Étape A2.3 Firme GGGB, 2008.

³ La Ville de Saint-Hyacinthe vit déjà une augmentation de la densité d'occupation au sol. De 1997 à 2001, on construisait une unité de logement par 427 m² (superficie nette) comparativement à 328 m² pour la période 2002-2006, une diminution de près de 25 %.

Encore ici, la voie de la densification est à prioriser. Le CLD des Maskoutains verrait d'ailleurs d'un bon œil d'augmenter le ratio d'occupation au sol des bâtiments industriels de 10 à 20 et même à 30 pour cent de façon à maximiser l'utilisation des terrains disponibles et aussi préconiser des aménagements paysagers de plus grande qualité.

Réglementation

Au chapitre de la réglementation d'urbanisme (plan d'urbanisme, règlements de lotissement, de construction, de permis, de nuisances, etc.), l'harmonisation n'a pas été réalisée suite à la fusion de 2001. La firme GGBB a obtenu le mandat de refaire l'ensemble de la réglementation relative à l'urbanisme en 2008 et ce, en tenant compte de considérations de développement durable : environnement, économie et social.

Ainsi, l'ensemble de la réglementation d'urbanisme sera refondue pour tenir compte du schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains, mais aussi en tenant compte des meilleures pratiques introduites au fil des ans. Par exemple, la nouvelle réglementation tiendra compte des mesures de protections des boisés de la MRC, ainsi que celles relatives aux bandes riveraines et à l'entretien des cours d'eau. L'éventuel plan d'arborisation de la municipalité devra s'insérer dans la nouvelle réglementation.

La municipalité a choisi, il y a trois ans, de se soustraire de l'obligation d'imposer les normes du Code national des bâtiments, par manque d'effectifs pour en assurer le respect et en vertu des codes d'éthique et de responsabilité des professionnels du bâtiment. De plus, pour les bâtiments commerciaux, industriels et les multi-logements résidentiels, des normes particulières s'appliquent et les professionnels en construction dont les architectes et les ingénieurs ont l'obligation d'en tenir compte.

Le service de sécurité incendie est de plus interpellé dans l'élaboration de la nouvelle réglementation en matière de construction ou de rénovation et aussi au plan des bâtiments patrimoniaux. Il intervient, de concert avec la division des inspections, sur les cas de salubrité dans les logements, d'accumulation de matière combustibles ou d'utilisation de matériaux non conformes à la norme NFPA. La restauration des bâtiments demeure une alternative environnementale intéressante en ce qu'elle favorise la réutilisation et la réduction de matériaux.

Gestion

Les zones inondables sont cartographiées sur support géomatique, en lien avec le processus d'émission de permis. Une étude de 2004 précise les limites des zones où Saint-Hyacinthe peut raisonnablement étendre les services d'égouts (en fonction des coûts).

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- Mandat en cours de révision de la réglementation d'urbanisme en tenant compte du développement durable	1- Le manque d'espace à des fins de développement : résidentiel et ICI.
	2- Le cadre bâti vieillissant de certains quartiers.

Recommandations

Se doter d'une politique d'habitation

- Profiter de l'harmonisation de la réglementation en matière d'urbanisme pour tenir compte des nouvelles tendances en matière d'économie d'énergie : maisons novoclimat, énergie solaire et éolienne, maisons intelligentes (économie d'énergie), voiture électrique (sortie appropriée), nouveaux matériaux d'isolation, de revêtement, etc.
- Pour ce qui est du développement résidentiel, favoriser le redéveloppement et la conversion de bâtisses et terrains industriels abandonnés et parfois contaminés.
- Intégrer l'expertise du service de protection des incendies dans la définition des nouvelles normes de construction, en particulier résidentielle.
- Réviser les normes de construction dans certains secteurs en fonction des nouveaux matériaux et des nouvelles tendances, avec une emphase sur des mesures qui économisent l'eau (toilettes à réservoir de 6 litres, aménagement paysager, etc.)

Adopter une stratégie de densification du milieu urbain

- Intégrer les moyens de transport actifs et les corridors naturels.

La nouvelle réglementation devrait prévoir des normes d'aménagement des parcs industriels dont celui consacré à la biotechnologie : normes d'occupation au sol, types de construction, bâtiments verts, aménagements paysagers qui demandent peu d'eau, etc.

- Intégrer la localisation des zones sensibles aux cartes de mouvements de terrain.

Que le développement de la municipalité ne soit pas automatiquement synonyme de dézonage agricole et d'élimination de milieux naturels.

1.2 Rivière Yamaska



« La rivière Yamaska traverse la MRC des Maskoutains dans son entier et borde le centre-ville de Saint-Hyacinthe. Élément esthétique et naturel important, ses berges sont sujettes à l'érosion et la qualité de l'eau est mauvaise, notamment en raison des activités agricoles en amont. Les terrains riverains présents sur le tronçon traversant Saint-Hyacinthe sont majoritairement privés et construits. »⁴

À Saint-Hyacinthe, la rivière est un sujet épineux, presque tabou. Le plus important défi environnemental de la Ville de Saint-Hyacinthe et de la MRC des Maskoutains est l'assainissement de la rivière Yamaska et de ses affluents, qui passent inévitablement par de meilleures bandes riveraines. Or, le bassin versant de cette rivière implique en amont et en aval de Saint-Hyacinthe une douzaine de MRC et 90 municipalités.

Constats

Les intervenants

La MRC des Maskoutains a la responsabilité de gérer les cours d'eau sur l'ensemble de son territoire. Or, sa préoccupation première est de voir au libre écoulement de l'eau et elle n'entretient pas de projet d'aménagement ou de réaménagement des cours d'eau et encore moins de projets d'assainissement.

Il existe un organisme qui s'intéresse au bassin versant de la rivière Yamaska. Il s'agit du COGEBY (Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska) fondé en 1999 sur l'initiative du CREM, en collaboration avec le COVABAR qui est le comité de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu. Selon les personnes interviewées,

⁴ Étude des composantes identitaires. 2008. GGBB. Document préparatoire au plan d'urbanisme

le COGEBY, malgré beaucoup de bonne volonté, ne joue pas le rôle qu'il devrait et qu'il pourrait jouer, en partenariat avec les municipalités et les MRC, en raison d'un manque flagrant de financement. Actuellement, il n'y a pas de relation formelle entre la municipalité et le COGEBY.

L'état de la rivière et de son bassin versant

Les informations sur l'état de la rivière sont tirées du site Internet du COGEBY et du document *Diagnostic du bassin versant de la Yamaska, Plan directeur de l'eau*. 137 p. publié en octobre 2008 par cet organisme.

Le bassin versant

La problématique principale du bassin versant de la rivière Yamaska est la dégradation de la qualité de l'eau de l'amont vers l'aval. La rivière Yamaska dépasse par sa médiocrité les autres bassins versants des principales rivières du Québec. Les études utilisent plusieurs indicateurs, en particulier l'indice de qualité bactériologique et physicochimique est un indice qui permet d'évaluer la qualité de l'eau de surface par rapport aux usages de l'eau, dont la consommation de l'eau, les activités nautiques et la baignade.

Entre 2001-2003 et 2005-2007, l'indice de la qualité bactériologique et physicochimique a connu une amélioration dans la moitié des stations d'échantillonnage. Il existe peu de pertes d'usages récréatifs dans ce sous-bassin puisqu'on y observe peu de ce type d'usages. Son historique en termes de piètre qualité de l'eau ont fait en sorte que les contacts primaires organisés ont été abandonnés progressivement avec les années. Cependant, une qualité d'eau aussi dégradée peut causer des désagréments au niveau des contacts secondaires et visuels. La consommation d'eau provenant des eaux de surface ayant une très mauvaise qualité peut éventuellement être problématique. En plus, on observe dans le tronçon principal une problématique de prolifération de cyanobactéries causée en majorité par l'apport de nutriments dans le cours d'eau et par les faibles débits de la rivière Yamaska.

Causes :

La problématique globale est semblable pour tout le sous-bassin : érosion en milieu agricole, engrais, pesticides, déficience des structures d'entreposage du fumier, charge des effluents municipaux et industriels, additivité des autres problématiques du bassin versant et débits d'étiage faibles.

Conséquences :

- *Perte d'usages récréatifs, résidentiels et touristiques* : très mauvaise qualité de l'eau, pas d'usages et prolifération d'algues bleu-vert.
- *Pertes au niveau de la consommation d'eau* : très mauvaise qualité de l'eau, présence de contaminants provenant des autres sous-bassins, eau potable provenant de source de surface difficile à traiter, prise d'eau potable affectée par les cyanotoxines dans la rivière Yamaska, présence accrue de pesticides.
- *Dégradation de l'état de l'écosystème aquatique* : ensablement des frayères, eutrophisation du tronçon principal de la Yamaska, perte de biodiversité importante, détérioration de l'équilibre biologique, contaminants chez les poissons.

Dans la réalisation du diagnostic du bassin versant de la rivière Yamaska nous avons volontairement limité la problématique à l'analyse de la qualité de l'eau de surface. Étant l'affluent du Saint-Laurent le plus pollué du Québec, il importe d'agir le plus rapidement possible. À elle seule, la problématique de la qualité de l'eau de surface dans notre bassin versant est assez complexe pour qu'elle mérite qu'on s'y concentre. Évidemment, d'autres éléments peuvent éventuellement être source de conflits sur le territoire.

À Saint Hyacinthe

À la station de mesure située en aval de la ville de Saint-Hyacinthe, on a constaté au cours des dernières années une faible amélioration de la qualité. Les sous-indices des matières en suspension, de l'azote ammoniacal, des nitrites-nitrates et du phosphore total ont eu une amélioration de leur valeur, alors que la turbidité a connu une détérioration. Les matières en suspension, les nitrites-nitrates, le phosphore total et l'azote ammoniacal peuvent provenir du secteur agricole et municipal. ... Leur amélioration peut être le signe de progrès dans ces secteurs.

La station 03030123 est la plus représentative de la qualité de l'eau présente à la ville de Saint-Hyacinthe. ... La qualité à cette station est très mauvaise et la chlorophylle a qui est le facteur déclassant entraîne l'eutrophisation dans le milieu. Il faut également noter que, dans ce sous-bassin, la mesure des contaminants dans la chair des poissons, les mousses et les cellules à dialyses allaient de satisfaisant à mauvais. Des traitements très perfectionnés sont cependant en place dans la ville de Saint-Hyacinthe (qui abreuve une grande population) afin de traiter les eaux brutes de très mauvaise qualité.

La pression urbaine est également importante près de Saint-Hyacinthe et de Granby. En aval des villes, l'eau est chargée de matières nutritives malgré la mise en place des stations d'épuration. Le débordement de certains réseaux d'égouts municipaux contribue à augmenter cette charge. Enfin, l'étude du ministère de l'Environnement révèle la présence de substances toxiques dans la chair des poissons. C'est notamment le cas en aval des villes à caractère industriel telles Bromont, Cowansville, Granby et Saint-Hyacinthe qui sont sources de plomb, de mercure, de cadmium et de BPC. Les communautés de poissons montrent des signes de perturbation et la chair des poissons est contaminée. Ainsi, ces villes sont des sites préoccupants vu la présence de substances toxiques d'origine industrielle.

Algues bleu-vert

Le tronçon principal de la Yamaska (BT) a été touché par des cyanobactéries lors de l'année 2007. Les proliférations de fleurs d'eau d'algues bleu-vert ont été constatées à Saint-Césaire, à Farnham, à Saint-Hyacinthe et à Yamaska. Leur présence est habituellement reliée au réchauffement de l'eau et à la trop grande présence de nutriments dans l'eau. Dans un milieu agricole, comme le sous-bassin de la Yamaska (BT), où tous ces facteurs sont concentrés et accentués par le faible débit il est normal que les fleurs d'eau d'algues bleu-vert se développent. Les algues bleu-vert causent plusieurs désagréments qui empêchent les résidents et touristes de profiter de la ressource en eau au niveau récréatif. Même lorsqu'uniquement des usages secondaires et visuels ont lieu (comme c'est le cas dans ce sous-bassin), ceux-ci peuvent être compromis par des odeurs désagréables et un aspect visuel repoussant.

Toujours selon le COGEBY (2004), les principales problématiques à solutionner sont :

- 1- L'érosion des terres : protection des rives, respect de la bande riveraine
- 2- La qualité des effluents industriels et municipaux
- 3- La conformité des installations septiques (Q2-r8)
- 4- La déforestation
- 5- La perte des milieux humides

On aborde ici ces cinq aspects sur le territoire de Saint-Hyacinthe.

L'érosion des terres : protection des rives, respect de la bande riveraine

Les principaux problèmes auxquels font face les riverains sont dus :

- À la détérioration des bandes riveraines du bassin versant en amont qui provoquent une importante sédimentation qui, progressivement, gêne la libre circulation de l'eau. Cette détérioration des bandes riveraines serait due en grande partie au non-respect des bandes par les agriculteurs. Il s'agit là d'une importante source de clivage entre le monde agricole et le milieu urbain.

- À des fluctuations importantes du niveau de l'eau conséquemment au drainage systématique et très efficace des champs agricoles en amont. Le drainage hivernal par pompage observé est tout à fait inutile!
- Aux charges d'engrais (naturels et chimiques) qui aboutissent à la rivière en provenance de l'agriculture et aussi des terrains de golf.
- Aux facteurs naturels d'érosion que sont le vent et l'eau, accentués par certaines pratiques culturales.

Présentement, peu de municipalités, y compris Saint-Hyacinthe, mettent en application la réglementation provinciale régissant les bandes riveraines. Il existe des cartes démontrant les lignes hydriques et les zones inondables, mais elles ne sont pas à jour. Il s'agit d'un outil intéressant pour sensibiliser les riverains et la mise en application de la réglementation. Encore faudrait-il s'entendre sur une définition de la bande riveraine. Dans la plupart des milieux, on semble s'entendre sur le fait que la bande riveraine représente un mètre linéaire en haut du talus.

Depuis 2008, l'entretien des cours d'eau est couvert par le fonds général de la Ville et non par les propriétaires en fonction de leur superficie contributive comme c'était le cas auparavant. Un incitatif au respect de la bande riveraine a donc été perdu, et n'a pas été remplacé.

Les citoyens savent que la rivière est très polluée et que cette pollution est principalement d'origine agricole. Comme l'agriculture est le principal moteur économique de la région et qu'en général les associations d'agriculteurs ont été plus réactives que proactives dans les dossiers environnementaux, il y a une crainte généralisée d'aborder le sujet de la qualité de la rivière. En même temps on note un souci de plusieurs inter-



venants qu'il y ait des améliorations. Comme nous le verrons dans un prochain chapitre, le monde agricole est pleinement conscient des problèmes occasionnés par le non respect des bandes riveraines si bien qu'à long terme, les riverains qu'ils sont deviennent alors les premiers perdants.

La détérioration progressive des bandes riveraines ainsi que les pratiques agricoles en champs occasionnent entre autres une importante sédimentation. Cette sédimentation obstrue les cours d'eau et la MRC doit procéder à des interventions sur ces dits cours

d'eau. Pour 2009, sur le seul territoire de la ville de Saint-Hyacinthe, pas moins de 8 interventions ont du être budgétées.

La qualité des effluents industriels et municipaux

La municipalité de Saint-Hyacinthe a instauré des règlements, implanté les équipements et embauché le personnel nécessaire pour réduire à la source et traiter efficacement les rejets industriels. Pour ce qui est des rejets municipaux, l'usine actuelle est performante mais il y a des améliorations importantes à apporter au réseau d'égouts (diminution progressive des débordements) pour éviter tout rejet à la rivière.

Voir la section 5 pour les détails sur ce sujet.

La conformité des installations septiques (Q2-r8)

La municipalité de Saint-Hyacinthe est très proactive à cet égard et sert de modèle dans la région.

Voir la section 5 pour les détails sur ce sujet.

La déforestation et la perte des milieux humides

La déforestation et la perte des milieux humides dans la région de Saint Hyacinthe remontent à plusieurs décennies déjà. Il s'agit ici de modifications permanentes du milieu. Des actions ponctuelles de reboisement et de création de nouveaux milieux humides pourraient être entreprises, mais elles ne remettront pas en question la vocation principalement agricole de la région et son corollaire, la présence des champs.

La Ville a autorisé en 2008 la réalisation d'un projet domiciliaire dans un des derniers boisés de la municipalité. Ce boisé était assujéti au règlement régional de protection des boisés, mais force est de constater que ce règlement a ses limites, notamment dans le contexte d'un projet résidentiel de forte densité. Avant que ne débute ce projet, un comité de citoyens avait présenté des façons de concilier le développement et la conservation du boisé.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- La présence d'une rivière importante au coeur de la ville	1- Le piètre état de la rivière : la plus polluée au Québec.
2- Amélioration qualitative de la qualité de l'eau dans les 20 dernières années	2- L'origine agricole de la majorité des problèmes, dans une ville et une région fortement axées sur l'agriculture
3- Sensibilisation accrue du monde agricole à de meilleures pratiques de gestion des terres	3- Le flou entourant la définition de « bande riveraine » et de « cours d'eau »
4- La présence d'un organisme de bassin versant.	4- Manque de financement du COGEBY
	5- Manque de mobilisation régionale pour régler le problème
	6- Épisodes d'algues bleu-vert lors d'étés chauds; rend le milieu repoussant.
	7- La rivière est polluée depuis si longtemps que certains (ou plusieurs) en viennent à considérer cela comme normal.

Recommandations

Arrimer l'amélioration de la rivière à des stratégies portées par d'autres acteurs, par exemple la revitalisation du centre-ville et le tourisme.

Que la municipalité de Saint-Hyacinthe assume un leadership à l'échelle régionale (MRC des Maskoutains et Conférence régionale des élus de la Montérégie Est) quant à la protection et à l'amélioration de la qualité de la rivière Yamaska.

- Établir une relation formelle entre la municipalité et le COGEBY.
- Favoriser un projet de mise en valeur de la rivière (prendre exemple sur la Cité des Rivières à Sherbrooke)
- Évaluer les possibilités de redonner accès à la rivière par des droits de passage, achat de terrains riverains pour la mise en valeur
- Prioriser la protection (et non le développement) des principaux tributaires naturels de la Yamaska dans la ville.
- Faire prendre conscience que plus l'eau de la Yamaska sera bonne, moins il coutera cher aux citoyens de la rendre potable.

Développer une stratégie à long terme d'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière, de protection, mise en valeur et d'accès de ses berges, stratégie qui permettra de susciter l'adhésion des partenaires clés, notamment ceux du milieu agricole. Une telle stratégie, axée sur les cinq problématiques identifiées par le COGEBY, devrait inclure notamment les aspects suivants :

- Mettre progressivement en application la réglementation sur les bandes riveraines.
- Mettre à jour les cartes des lignes hydriques et des zones inondables.
- Préciser une définition opérationnelle de la bande riveraine (distance par rapport au cours d'eau).
- Accentuer le partenariat avec le COGEBY.
- Développer des partenariats de gestion des bandes riveraines avec les agriculteurs.
- Promouvoir des pratiques culturales qui retiennent les sédiments et l'eau de ruissellement.
- Privilégier le génie végétal à la stabilisation par muret.

1.3 Milieux naturels protégés

L'enjeu à l'échelle provinciale

Le sud du Québec, et notamment la Montérégie, représente le plus important bassin de la biodiversité au Québec et c'est aussi celui sur lequel s'exerce de grandes pressions de développement forestier et agricole. Selon un rapport récent de l'Agence forestière de la Montérégie, entre 1999 et 2002, près de 12 500 ha de forêts ont disparu en Montérégie. Le couvert forestier s'établirait maintenant à environ 28 % du territoire, et pour la MRC des Maskoutains il est à moins de 17 %.

Les bois, les friches, les marais et autres milieux naturels jouent un rôle important par rapport à la purification de l'air et de l'eau, à l'accès à de l'eau potable et au contrôle des inondations et de l'érosion.

Constats

La ville possède relativement peu de milieux naturels, beaucoup moins que d'autres municipalités de taille comparable. Saint-Hyacinthe ne possède pas d'étude de caractérisation (ou d'inventaire faunique/floristique) de ses milieux naturels, à trois exception près : des inventaires ponctuels réalisés au fil des ans sur le parc du boisé de la Survivance, au parc des Salines et au boisé des Douze.



Depuis l'acquisition du parc du boisé de la Survivance, un boisé d'une superficie d'environ 6,87 hectares situé dans le quartier Douville de Saint-Hyacinthe, la Ville a comme dessein d'en assurer la protection ainsi que la mise en valeur d'une manière structurante, préventive et acceptable dans l'optique du développement durable. Ses nombreux potentiels révèlent que le site a la possibilité de jouer un rôle récréatif et éducatif au sein de la collectivité immédiate et locale.

Le boisé des Douze est un parc dont la conservation a été initiée par un groupe de citoyens de Saint-Hyacinthe. Il est géré par un organisme sans but lucratif. Au fil des ans, il s'avère un élément de motivation intéressant pour bon nombre d'adeptes de la nature et environnementalistes.

Les analyses faites en marge du plan d'urbanisme indiquent que le ratio espace vert/habitant est problématique dans certains secteurs.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- Présence d'un OSBL qui gère un parc de conservation, témoignage d'une implication du milieu.	1- Peu de milieux naturels protégés, en nombre total et en superficie par rapport à la population.
	2- Les milieux sont peu caractérisés (inventaires). Absence d'un plan de conservation municipal des milieux humides et des boisés d'intérêt.
	3- Pas de vision globale, ni de plan de redressement de la situation.

Recommandations

Réaliser un plan directeur des parcs et espaces verts.

- Caractériser l'ensemble des milieux humides et boisés d'intérêt.
- Caractériser l'ensemble des boisés agricoles et urbains du territoire.
- Procéder à la réalisation d'un plan de conservation.

Restaurer des liens naturels entre les milieux naturels résiduels afin de créer des corridors forestiers, fauniques, naturels et de loisirs.

- Recréer des liens vers les grands massifs boisés comme la Crête de Saint-Dominique, le mont Rougemont, le boisé de La Présentation et Saint-Denis et aussi celui de Saint-Jude.

1.4 Milieux humides

L'enjeu à l'échelle provinciale

Les milieux humides sont des écosystèmes très productifs et très riches en biodiversité. Comme ils ont en général peu de valeur économique, le développement humain a eu une forte tendance à les sacrifier. Les milieux humides qui subsistent se trouvent de plus en plus fragmentés, fragilisant leur efficacité à remplir leurs fonctions économiques, sociales et écologiques. Il faut donc désormais protéger ceux qui restent, ce que s'emploie à faire le MDDEP avec une réglementation très contraignante.

Constats

Malgré la présence de la rivière Yamaska et d'une douzaine d'affluents, il n'existe que très peu de milieux humides sur le territoire de la municipalité de Saint-Hyacinthe et ils sont très petits.

L'aménagement historique des terres agricoles a favorisé le drainage presque systématique des terres, tout comme un déboisement relativement agressif pour faire place à des espaces cultivables. Depuis quelques années, quand un milieu humide est décelé par les consultants, il fait l'objet d'une caractérisation et s'il y a lieu, d'une protection intégrale ou d'une compensation sur des terrains propices à une telle opération.

La MRC a procédé à un inventaire des milieux naturels humides. Compte tenu qu'il n'existe pas de plan de conservation ni un inventaire complet des milieux humides, les interventions municipales sont aléatoires. D'ailleurs, le MDDEP n'intervient que très rarement à Saint-Hyacinthe contrairement à ce qui prévaut dans d'autres municipalités de la Montérégie où le ministère exige des Plans de conservation et de compensation avant d'émettre des certificats d'autorisation en fonction des articles 22 et 32 de la Loi sur la Protection de l'environnement, pour des nouveaux projets de développement.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
	1- Absence d'un plan de conservation

Recommandations

Procéder à une étude de caractérisation et de délimitation des milieux humides restants. En dégager un plan de conservation qui comprendrait :

- La mise en place d'un programme municipal d'acquisition des milieux humides, comme mesure de protection permanente.
- Un programme de sensibilisation de la population à l'importance des milieux humides, de concert avec des organismes tel le COGEBY.
- L'identification des partenaires pouvant contribuer financièrement à la mise en œuvre d'un tel plan.

Étudier la possibilité de créer des milieux humides sous formes de marais filtrants ou de bassins de décantation en milieu agricoles afin de limiter les apports en nutriments, d'améliorer la qualité de l'eau et de réduire les « pics » hydriques.

1.5 Espaces verts aménagés

Constats

Comparativement à d'autres villes, Saint-Hyacinthe possède beaucoup de parcs de quartier, de nombreux arbres et est très fleurie. La majorité des grands parcs sont boisés, sans sous-bois.

La municipalité a identifié des boisés prioritaires dont celui du Parc de la Survivance qui a déjà fait l'objet d'une caractérisation. D'autres superficies intéressantes acquises par la municipalité dont le Boisé des Douze et le parc Les Salines font l'objet de projets de conservation et/ou de plantation.



Utilisation

Les grands parcs sont très utilisés alors que les petits parcs, malgré qu'ils soient jolis, sont peu utilisés. Les documents de refonte du plan d'urbanisme identifient deux problématiques :

- L'accessibilité aux grands espaces verts par rapport aux milieux de vie.
- Le ratio espace vert/habitant dans certains secteurs.

Par rapport à sa population, il y a beaucoup de joueurs de soccer à Saint-Hyacinthe. Ceux qui sont de calibre élevé demandent des terrains en substrat synthétique plutôt qu'en gazon naturel. Le matériel synthétique dégage beaucoup de chaleur, tellement qu'en période chaude il faut arroser le terrain à la mi-temps et que la chaleur empêche le gazon de pousser sur un périmètre de 6 m de largeur tout le tour de la surface synthétique.

« Il devient également primordial de considérer la desserte d'un éventuel parc régional dans le boisé de la crête de Saint-Dominique, sur le territoire des municipalités de Saint-Hyacinthe, Saint-Dominique et Saint-Pie. » Document de préparation du plan d'urbanisme - 2008.

Gestion

La Ville a une équipe permanente de huit personnes dédiée aux espaces verts, dont sept ont une formation liée à l'horticulture; ils participent tous à des activités additionnelles de formation. 24 employés saisonniers d'été s'ajoutent. Ces équipes ont des outils de gestion (ex. *check-list*) et des procédures écrites.

Opérations écologiques

Plusieurs pratiques réduisent les gaz à effet de serre : désherbage manuel (sans machinerie), « fouet » et tondeuses à moteur quatre temps, tondeuses très larges, remplacement progressif de gazon par des graminées hautes qui ne nécessitent pas de tonte.

Les pratiques culturales minimisent la quantité d'engrais requis. La municipalité composte toutes ses retailles de gazon et de feuilles mortes, de même que celles des entreprises qui font l'entretien des terrains municipaux. Les machines servent à déneiger les trottoirs l'hiver et à tondre le gazon en été (pas de machinerie inutilisée pendant six mois).

En plus des plaintes, le service des travaux publics inspecte les terrains privés vacants et fait respecter le règlement de trois fauches par année. Si le propriétaire ne procède pas aux travaux, la ville le fait et facture. Ces pratiques limitent la propagation de l'herbe à poux.

Le code de gestion des pesticides est suivi à la lettre sur les terrains qui appartiennent à la municipalité.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- Beaucoup de parcs de quartier, de nombreux arbres. La ville est très fleurie.	1- Plan des parcs et espaces verts à actualiser et à compléter (ex. coulée de la Métairie).
2- Pratiques culturales soucieuses de la protection de l'environnement.	2- Déficience plus marquée dans certains secteurs au sud-est.

Recommandations

Au plan des communications mettre en valeur le thème « Ville verte, fleurie et avec beaucoup d'arbres ».

Réaliser un plan de développement des espaces verts

- Considérer la création d'un éventuel **parc régional** avec des municipalités voisines
- Créer un mini site de compostage efficace
- Créer un réseau de parcs et de milieux naturels
- Considérer la possibilité de renaturaliser (aménagement via la plantation de sous-bois adaptés aux espèces arboricoles) certaines sections sécuritaires des parcs qui sont en lien avec des milieux naturels (ex. : Parc du bois des Pins)
- Densifier la forêt urbaine dans les parcs peu boisés.
- Gérer le Parc Les Salines comme un parc de conservation, non comme une base de plein air.

Créer une pépinière municipale (Voir aussi p.30)

- Favoriser les essences indigènes.

1.6 Foresterie urbaine

L'enjeu à l'échelle provinciale

Entretenir et protéger les arbres de la municipalité tout en protégeant les infrastructures. En assurant le renouvellement des arbres et leur augmentation, on contribue à la réduction des gaz à effet de serre et on lutte contre les ilots de chaleur urbains.

Constats

Malgré que la municipalité ne se soit pas encore dotée d'une politique de l'arbre, cela ne l'a pas empêchée de faire des interventions ponctuelles intéressantes dont la préparation d'un plan d'arborisation (ce plan n'est pas encore adopté).

Ce plan comportant dix actions sur 18 mois, prévoit la sensibilisation de la population, des mesures d'inventaires et de conservation des boisés sur les terres publiques et privées, le remplacement des arbres morts de même que des mesures concrètes de plantation, à la fois sur les terrains de la municipalité et dans les nouveaux projets de développement. Le Plan prévoit aussi une implication de partenaires corporatifs et institutionnels. La ville a de très bonnes relations avec l'ITA et une association récente avec l'organisme *Zéro CO2*. En 2008, 400 arbres ont été remis à des citoyens (10 \$ par arbre) qui les ont plantés. La demande excédait l'offre. La municipalité oblige les promoteurs, depuis 2007, à planter des arbres d'alignement le long des nouvelles rues.

Les citoyens font des requêtes d'émondage des arbres de la municipalité; des professionnels de la Ville évaluent chaque cas et taillent seulement si requis. La gestion des arbres se fait par un logiciel performant (Foreso) qui dresse l'inventaire des arbres, leurs caractéristiques, les actions prises et à prendre. En 2009-10, ce logiciel sera relié à un outil municipal de géomatique.

La superficie de certains parcs et autres espaces publics aux abords de certaines installations de la ville serait suffisante pour permettre à la municipalité d'avoir sa propre pépinière d'une bonne variété d'arbres indigènes et d'arbustes et ainsi devenir plus pro-active en matière de plantation et de remplacement d'arbres, tant dans les nouveaux secteurs résidentiels, les aires commerciales, les parcs industriels, les parcs et espaces vert et les abords de rues. Un tel projet pourrait devenir un projet collectif impliquant plusieurs acteurs privés et publics dont la Commission scolaire, le Cégep, l'UPA et l'ITA.

Parfois des arbres de la municipalité doivent être déplacés pour faire place à des infrastructures non préalablement planifiées ou mal planifiées.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- Plan annuel d'arborisation	1- Pas de politique globale de l'arbre et de la foresterie urbaine
2- Bons outils de gestion	
3- Habitude de développer des partenariats dans ce secteur	
4- Renouvellement des arbres morts ou malades.	
5- Toute nouvelle rue a des arbres d'alignement (obligation au promoteur).	

Recommandations

Développer une politique de l'arbre qui intègre les services municipaux, les citoyens (résidentiels, institutionnels et corporatifs) ainsi que les associations.

- Assurer une meilleure concertation inter-services, quant à l'emplacement des arbres à planter.
- Planter des essences indigènes, plus adaptées au climat ainsi qu'au sol et qui requièrent moins d'entretien.

Étudier le projet de la création d'une pépinière municipale comme élément de projet collectif plus large.

2. Agriculture

L'enjeu à l'échelle provinciale

Comment le milieu urbanisé peut-il vivre en harmonie avec le milieu agricole : les engrais, les pesticides, les odeurs, le bruit, la circulation?

Le Gouvernement du Québec a voulu et veut encore assurer la pérennité de la zone agricole, dans une perspective de développement durable et d'une saine gestion des contraintes liées aux diverses productions agricoles. La pollution des cours d'eau, l'apparition d'algues bleu-vert ainsi que l'accroissement de la production porcine (et des problèmes d'odeurs qu'elle engendre) ont incité le gouvernement à apporter des amendements à ses orientations en matière d'aménagement et de développement du territoire (2001) ainsi que des modifications à la loi de protection du territoire agricole. Le législateur a voulu responsabiliser les autorités locales dont les MRC qui ont la responsabilité de l'aménagement du territoire par le biais des schémas d'aménagement et de développement.

Constats

Caractéristiques régionales

La zone agricole représente 82 % de la superficie totale de la ville de Saint-Hyacinthe. Les terres agricoles du secteur sont reconnues comme étant les meilleures du Québec.

À Saint-Hyacinthe, la production agricole végétale est très importante avec 166 producteurs qui utilisent 14 629 hectares. La production céréalière et la production de maïs représentent environ 90 % de la production végétale. Quant à la production animale, la production porcine, toutes catégories confondues, est très présente avec au-delà de 30 000 têtes et la production avicole est tout aussi importante avec plus de 525 000 têtes, toutes catégories confondues.

Les retombées économiques reliées directement et indirectement à l'agriculture à Saint-Hyacinthe et dans la MRC des Maskoutains sont majeures. Sur le territoire de la MRC, les emplois liés à l'agriculture représentent 24 % du total des emplois. Au CLD des Maskoutains, le personnel de soutien aux entreprises comprend maintenant un commissaire à l'agriculture qui, de concert avec de nombreux partenaires dont l'UPA, le MAPAQ, le MDEIE et d'autres, travaillent à la relève agricole, au financement des entreprises agricoles et à la diversification des productions pour tenir compte de la concurrence internationale et de l'introduction de nouvelles normes de contrôle de la qualité.

Que Saint-Hyacinthe soit un centre stratégique en matière de productions agricoles a été reconnu par les Gouvernements supérieurs qui n'ont pas hésité à y installer d'importants centres de recherches dont l'ITA, L'agence canadienne d'inspection des aliments, la Financière agricole Canada, la Financière agricole Québec, sans oublier

l'université de Montréal et sa faculté de médecine vétérinaire. Toutes ces institutions constituent une des principales bases de la grappe agro-alimentaire qui caractérise Saint-Hyacinthe et qui en fait sa renommée tant nationale qu'internationale et qui lui ont valu le titre de Technopôle Agro-alimentaire. Les autres constituantes de cette grappe sont les quelque 1 200 producteurs eux-mêmes à l'échelle de la MRC et les usines de transformation.

Les bandes riveraines

La où il y a clivage entre l'urbain et le rural, c'est au chapitre de la pollution des cours d'eau, due principalement au non-respect des bandes riveraines et à des méthodes culturales dépassées. La MRC des Maskoutains est tout particulièrement interpellée dans ce dossier des bandes riveraines et l'entretien des cours d'eau. La MRC a compétence pour l'entretien et doit inclure la notion de protection dans son schéma d'aménagement. Par ailleurs, les municipalités doivent intégrer ces notions à leurs règlements... et les appliquer!

Longtemps réticents à vouloir sacrifier les précieux mètres en haut du talus des cours d'eau, les agriculteurs sont de plus en plus conscients qu'ils doivent trouver des façons de stabiliser les bandes riveraines pour éviter des pertes de terrain dues au phénomène de décrochage. Selon une porte-parole de l'UPA, Fédération de Saint-Hyacinthe, sauf quelques irréductibles, la plupart des agriculteurs veulent trouver des solutions et acceptent de modifier leurs méthodes culturales.



La définition même de bande riveraine porte à confusion. Pour certains elle est de 1 m de large alors que pour d'autres il s'agit de 3 m et certains préconisent 10 m dans certains cas.

Selon le COGEBY, le problème majeur reste certainement l'érosion des terres. On estime en effet que pas moins de 310 000 tonnes de sédiments provenant de la rivière Yamaska se retrouvent chaque année dans le fleuve Saint-Laurent. C'est l'équivalent de 12 400 voyages de semi-remorque ou 31 000 camions de 10 roues.

Études en cours

Profitant de la récente Politique de ruralité, la MRC a réussi à obtenir le financement d'une importante étude sur le génie végétal à laquelle sont associés l'ITA, l'IRDA, l'UPA et la MRC Rouville. Le thème : que doit-on semer sur la bande riveraine et quel type d'entretien doit-on favoriser?

L'UPA et le MAPAQ suivent de près l'expérience de stabilisation des bandes riveraines à l'aide de panic-érigé, une graminée à fortes racines ayant un potentiel commercial intéressant pour les agriculteurs, réalisée dans le bassin de la Rivière au Brochet, dans le secteur de la Baie Missisquoi. Cette recherche se fait en parallèle avec une autre sur le degré des pentes des cours d'eau et fossés qui présentement sont de 1 : 1 et qui gagneraient, à long terme, à être moins prononcées à 1 : 2.

La porte-parole de l'UPA faisait aussi état d'une étude fort intéressante réalisée sur le ruisseau des Aulnages, dans le secteur de la Rivière Noire (un affluent de la rivière Yamaska), par un regroupement constitué du Comité de bassin versant du ruisseau des Aulnages, du MAPAQ, de la Fondation de la Faune du Québec, du COGEBY, du MDDEP, du MRNF et du Club-conseil Gestrie-sol. Cette étude récente (2007) permet d'identifier des solutions concernant les algues bleu-vert, mais elle met surtout en relief l'importance d'impliquer les producteurs agricoles et les organismes et/ou institutions qui leur viennent en aide et ainsi intervenir directement dans leur champ de responsabilité respectif : MAPAQ, MDDEP, MTQ, MRNF, etc. Tous ces partenaires sont conscients de la présence des algues bleu-vert notamment sur un important tronçon de la rivière Yamaska, entre Farnham et Saint-Hyacinthe. Ainsi, l'aménagement des bandes riveraines devraient permettre à long terme de réduire l'érosion, la percolation des fertilisants et réduire la chaleur de l'eau dans les affluents de la Yamaska, chacun de ces éléments contribuant à réduire la prolifération des cyanobactéries.

Aussi, sur le Bassin versant de la rivière Yamaska, l'UPA s'est impliquée dans une importante caractérisation (Atlas) avec l'IRDA, le MAPAQ, la firme Géomont et l'Université de Sherbrooke. Dix mille marques dites d'érosion ont été identifiées et l'UPA souhaite pouvoir apporter des correctifs en impliquant directement les agriculteurs qui eux, de leur côté ont besoin de soutien de la part du MAPAQ qui, malheureusement, manquerait de ressources.

Ressources pour aider les agriculteurs

Les propriétaires fonciers peuvent, depuis avril 2008, bénéficier d'une aide gouvernementale pouvant atteindre 90 % des coûts de stabilisation des berges dans le cadre du programme Prime-Vert du MAPAQ. Toutefois, les agriculteurs ne sont pas des experts en stabilisation et aménagement de bandes riveraines et ils ont besoin de soutien. Les agriculteurs auraient par exemple besoin d'un expert-conseil relativement à l'adoucissement des pentes de certains cours d'eau et fossés pour réduire la fréquence des décrochages.

Peuvent aussi jouer un rôle actif auprès des agriculteurs pour introduire de nouvelles méthodes culturales, les clubs-conseils en agroenvironnement. Il en existe 17 sur le territoire de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe dont un à Saint-Hyacinthe. Les clubs-conseils favorisent des approches personnelles basées sur l'implication de professionnels tels que des agronomes. Malheureusement, les clubs-conseils en agroenvironnement souffriraient également d'un sous-financement.

Enfin, un dernier point relativement à la gestion des bandes riveraines. Dans la région de Saint-Hyacinthe comme ailleurs au Centre et au Sud du Québec, les agriculteurs sont aux prises avec une surpopulation de rats musqués qui affectionnent particulièrement les petits cours d'eau, les fossés et canaux d'irrigation. On peut notamment lire, sur le site Internet du MAPAQ : « *En creusant leur terrier dans les talus, ils les rendent ainsi moins stables, ce qui peut par la suite entraîner de l'érosion et augmenter la turbidité de l'eau.* » Le texte est coiffé du titre suivant : *Les bandes riveraines ligneuses : une solution aux rats musqués.*

Plans agroenvironnementaux

Dans le monde agricole en général, les mentalités ont beaucoup évolué notamment par l'introduction par le MDDEP des Plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF). Ces plans sont des instruments de contrôle d'utilisation de fertilisants en fonction de la capacité des sols par rapport aux types de production visés. Un meilleur dosage de fertilisants jumelé à une meilleure gestion des bandes riveraines et des pratiques culturales en champs devraient, à moyen et long terme, réduire la pollution des cours d'eau et favoriser l'assainissement progressif de la rivière Yamaska et de ses affluents.

Nouvelles méthodes culturales

Dans le cadre de la préparation de ce bilan, les représentants de l'UPA ont indiqué qu'ils travaillent beaucoup à l'introduction de nouvelles méthodes culturales. Certains agriculteurs de la région sont très favorables aux changements que cela suppose, alors que d'autres y sont très réticents. L'introduction de la culture biologique a contribué largement à changer certaines habitudes. Il en est de même de l'arrivée d'une nouvelle génération de producteurs agricoles plus sensibles aux effets néfastes sur l'environnement de certaines méthodes culturales.

Les méthodes culturales évoluent rapidement, grâce au concours des Centres de recherches, des Universités, des Gouvernements (MAPAQ - Agriculture Canada - ministère de l'Agriculture, de l'alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario) et des regroupements d'agriculteurs tels l'UPA. Pour la grande culture, le semis direct est fortement recommandé comme mesure efficace contre l'érosion et la contamination des cours d'eau et fossés. On peut lire à ce sujet sur le site Internet des Clubs conseils en agroenvironnement (www.clubsconseils.org) :

Le semis direct est un système de régie des cultures qui n'implique pratiquement pas de travail du sol. Effectivement, les producteurs agricoles qui adoptent ce système cultural ne labourent plus leurs champs et conservent les résidus de culture au sol pour le protéger contre l'érosion. Trois méthodes de semis direct son principalement utilisées. Le tableau suivant en fait une courte description :

<i>Descriptions des méthodes de semis direct</i>	
<i>Méthodes</i>	<i>Description</i>
<i>Semis direct sans travail du sol</i>	<i>Pas de préparation du sol, l'ouvre-sillons se déplace dans un sol intact en coupant le sol et les résidus de culture.</i>
<i>Semis direct avec travail du sol lors du semis</i>	<i>Préparation d'étroites bandes de sol vis-à-vis chaque unité de semis par des coutres installés sur le semoir.</i>
<i>Semis direct avec travail du sol en bandes avant le semis</i>	<i>Travail d'une étroite bande de sol à l'automne ou au printemps à l'aide d'appareils à coutres et/ou à dents.</i>

Boisés de ferme et agro-foresterie

Aux yeux de certains, deux importants principes sont en opposition concernant les boisés de ferme. Celui imposé par le nouveau règlement sur les exploitations agricoles (REA) qui stipule qu'il est interdit à un agriculteur de remettre en culture des terres non exploitées depuis 14 ans et celui de l'importance de valoriser et de mettre en valeur les boisés de ferme existants. Pour certains il s'agirait d'une mesure injuste qui priverait le Québec de remettre en production de terres exceptionnelles laissées en friche.

Or, un sondage réalisé récemment par la Confédération des UPA a démontré qu'à travers le Québec, 30 à 40 % des agriculteurs sont intéressés à la faune et à la flore sur le terrain. Plusieurs agriculteurs considèrent leurs boisés, très souvent des érablières, comme faisant partie du patrimoine familial.

De concert avec l'Agence forestière de la Montérégie, l'UPA de Saint-Hyacinthe a organisé des tournées d'information à l'intention des agriculteurs, sur les boisés de ferme, leur préservation, leur aménagement et leur mise en valeur. Ont aussi été abordées les questions relatives aux brise-vents et aux brise-odeurs.

Le MAPAQ distribue à chaque année 30 000 arbres aux agriculteurs de la Montérégie Est pour ériger des brise-vents et des brise-odeurs, dans des endroits choisis. Le programme est maintenu depuis quelques années et bon nombre d'agriculteurs en profitent.

L'UPA de la Montérégie Est collabore avec le MAPAQ et de nombreux agriculteurs afin d'identifier les espèces sylvicoles bénéfiques aux besoins des bandes riveraines,

compatibles avec les cultures et en adéquation avec les besoins de rentabilité à court, moyen et long terme des agriculteurs.

Développement

Le CLD, de concert avec les producteurs a initié un projet fort intéressant d'une « Certification 0-100 » pour promouvoir dans le Grand-Montréal, l'achat de produits locaux (entre 0 et 100 Km) qui, contrairement aux denrées qui proviennent des quatre coins du monde, requièrent moins de transport pour aller du producteur à la table et ainsi contribuent à une importante réduction des gaz à effet de serre. (ex. : agneau local vs l'agneau de la Nouvelle-Zélande).

Énergie et gaz à effet de serre

L'efficacité énergétique est aussi un sujet d'intérêt dans le monde agricole, comme ailleurs, et ce, en raison de l'importance relative des bâtiments de ferme. Les agriculteurs peuvent être éligibles à des subventions pour leurs efforts de réduction de consommation d'énergie et par conséquent, de réduction de gaz à effet de serre (GES). S'il y a un jour des éoliennes dans la MRC des Maskoutains, à coup sûr, ce sera en zone agricole. Or, dans la région de Saint-Hyacinthe comme ailleurs en Montérégie, les syndicats locaux n'ont pas encore adopté de position commune. De son côté, la MRC des Maskoutains participe à un projet pilote avec la Chaire de l'Université de Montréal sur la gestion des paysages et l'élaboration d'un guide qui contiendrait des balises claires sur le positionnement des éoliennes sur le territoire.

Il existe du financement pour développer un concept de ferme Zéro carbone, soit des fermes qui ne génèrent pas de gaz à effet de serre.

Recyclage

En matière de récupération et de recyclage, le monde agricole se considère comme l'enfant pauvre des systèmes mis en place en milieu urbain. Leur taxation à l'égard des matières résiduelles est celle du secteur résidentiel et non commercial. De concert avec la municipalité et la régie de gestion de matières résiduelles, les agriculteurs de Saint-Hyacinthe veulent trouver des façons à la fois économiques et écologiques de gérer leurs résidus, notamment les plastiques d'emballage (ballots de foin, engrais, moulées et semences).

Plaintes

À Saint-Hyacinthe, la fonction agricole ne génère que très peu de plaintes en matières d'odeurs, de bruit, de circulation routière ou de poussière et ce, contrairement à ce qui prévaut dans d'autres milieux similaires en Montérégie où l'agriculture côtoie un milieu hautement urbanisé. Au fil des ans, l'ensemble de la population autant urbaine que rurale aurait compris ce qu'est l'agriculture, avec ses forces et ses contraintes.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- Région reconnue centre stratégique en matière de productions agricoles.	1- Les activités agricoles nuisent énormément à la qualité de la rivière, en particulier la mauvaise gestion des bandes riveraines et les pratiques culturelles inadéquates.
2- Volonté de plusieurs agriculteurs d'améliorer la situation quant aux bandes riveraines.	2- Le milieu local a peur de formuler des exigences environnementales envers le milieu agricole.
3- Plusieurs recherches récentes et en cours identifient des solutions pratiques à la gestion des bandes riveraines.	3- Clivage entre le monde agricole et urbain sur la question des bandes riveraines.
4- Présence de nombreuses ressources régionales d'aide aux agriculteurs (conseil et financement).	4- Manque flagrant de communication entre le monde agricole et le reste de la population sur l'importance de l'agriculture, les méthodes culturelles, etc.
	5- Sous-financement des clubs agro-environnementaux.

Recommandations

Certaines recommandations de la section « Rivière » concernent directement l'agriculture.

Développer rapidement et appliquer fermement une stratégie (ou une politique) municipale de protection des bandes riveraines incluant un volet de communication/sensibilisation et un volet coercitif (règlement et amende).

- S'informer et appuyer les démarches locales et régionales (recherches et communications) sur les bandes riveraines.

Appuyer le programme Certification 0-100, du CLD des Maskoutains.

Divers

- Suivre de près le dossier des éoliennes dans la région.
- Explorer les possibilités de réalisation d'un projet pilote de ferme zéro carbone.

3. Matières résiduelles

L'enjeu à l'échelle provinciale

Avec sa politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008, le gouvernement du Québec a imposé au monde municipal, avec les MRC comme répondantes, des objectifs de réduction de l'enfouissement dont « 60 pour cent du verre, du plastique, du métal, des fibres, des encombrants et de la matière putrescible ». Dix ans plus tard, la situation s'est améliorée mais la plupart des municipalités n'ont pas encore effectué le « grand saut » : la collecte porte-à-porte des matières putrescibles, éléments sans lequel il est presque impossible d'atteindre l'objectif gouvernemental. Par ailleurs, même si les taux de récupération augmentent grandement on continue collectivement d'enfouir de plus en plus parce que nous consommons toujours davantage; on applique donc assez peu le premier des trois R, la Réduction.

Constats

À Saint-Hyacinthe, la gestion des matières résiduelles est une force tant au niveau municipal qu'au niveau régional et il existe une très bonne collaboration entre les deux paliers. La gestion est confiée à la *Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine* qui dessert la MRC des Maskoutains et celle d'Acton.

Secteur résidentiel

La collecte des matières organiques est offerte depuis 2007 à 65 % des résidences (portes), à raison de 39 collectes par année (mensuel en hiver et hebdomadaire le reste de l'année). Depuis l'instauration de ce service, la Ville cesse de distribuer des composteurs domestiques.

Au début de la collecte sélective les citoyens ont reçu des bacs de 240 l; ils peuvent maintenant échanger leur bac contre un bac de 360 litres et 1000 citoyens par année font une telle demande. La régie offre 26 collectes par année des matières recyclables (et autant pour les ordures).

Il y a un règlement contraignant qui favorise la récupération : l'obligation que les déchets soient disposés dans un bac roulant standardisé (cela empêche le citoyen de jeter ses surplus de matières aux ordures dans des sacs). Il n'y a pas de règlement qui interdit de mettre aux ordures des matières recyclables. Avec une collecte par deux semaines des



ordures, les citoyens ont avantage à recycler et à utiliser la collecte des matières organiques. La régie a observé une baisse de 25 % des quantités jetées entre 2004 et 2007.

Les immeubles à forte densité peuvent aussi profiter de conteneur de 6 ou 8 verges cubes pour la collecte des matières recyclables

En plus des efforts de communication de la MRC, la ville en fait également auprès de ses citoyens. La municipalité organise deux ventes de débarras par année et cela fonctionne très bien.

En terme de collecte des résidus domestiques dangereux, avec un résultat de 51 % (à l'échelle de la Régie), l'objectif provincial n'est pas atteint.

Industries-Commerces et Institutions (ICI)

La collecte des matières recyclables est offerte aux petites entreprises du secteur industries commerces et institutions (ICI) qui le demandent, avec tarification. Quant aux écoles, elles sont desservies gratuitement.

Auprès des industries dans les trois principaux parcs industriels sur le territoire de la ville de Saint-Hyacinthe, le CLD des Maskoutains estime que des efforts particuliers sont requis pour réduire à la source les rejets industriels, inciter au recyclage et créer des opportunités de réutilisation de certaines matières considérées comme rejets pour les uns et de matières premières pour les autres. On pourrait ainsi parler de produits de substitution. L'application plus systématique des 3R-V dans les parcs industriels permettrait de réduire le transport de certaines matières résiduelles à des sites extérieurs d'enfouissement ou de recyclage, réduisant du même coup les gaz à effet de serre.

En agriculture, la récupération et le recyclage des plastiques demeurent une préoccupation importante car les agriculteurs veulent faire leur part et trouver des débouchés intéressants à leurs matières résiduelles.

Auprès des commerces au détail et des restaurants, la récupération et le recyclage de grandes quantités de papiers et cartons ou de matières compostables en inquiètent plusieurs. Les propriétaires de ces établissements doivent conclure des contrats individuels de cueillette en fonction de leurs besoins, sans savoir où sont acheminées les matières résiduelles.

Édifices municipaux

La récupération dans les activités de l'administration municipale fonctionne bien; il y a des ajouts planifiés en 2009 dans les lieux publics.

Au service des loisirs et dans chacun des 10 quartiers de la ville, le personnel et les bénévoles ont été sensibilisés à l'importance d'utiliser des matières réutilisables ou recyclables lors d'événements spéciaux. Une directive à cet effet a été acheminée au personnel du service des loisirs et aux coordonnateurs des corporations de loisirs de quartier. Par exemple, lors des célébrations de la Fête Nationale, les verres en plastique sont récupérés et de même, lors du souper au homard, les restes des 6 000 livres de homard sont récupérés à des fins de compostage. De telles initiatives de récupération reposent sur l'implication de la Ville qui fournit les équipements de base.

L'équipe d'aménagement paysager de la municipalité rapporte les pots de plastique chez les fournisseurs.

Résultats

Sur l'ensemble du territoire de la région, la collecte des matières recyclables a doublé de 1998 à 2007 atteignant le taux de 66 % en 2007. L'objectif fixé par le gouvernement est atteint et même dépassé. Il en va de même pour les matières organiques où le résultat de 2007 est de 65 % de récupération.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- L'implantation réussie de la collecte des matières organiques	1- Il reste beaucoup à faire auprès des ICI et des agriculteurs
2- La collecte des matières recyclables dans les gros bacs roulants fonctionne très bien	2- La réduction à la source de la matière organique (herbicyclage, compostage domestique) est peu valorisée.
3- Vision proactive de développement de la part de la région	
4- Importance accordée à la communication et à la sensibilisation	
5- Les immeubles à forte densité peuvent aussi profiter de conteneur de 6 ou 8 verges cubes pour la collecte des matières recyclables.	

Recommandations

Favoriser des mesures de réduction à la source et de réemploi.

- Continuer d'appuyer les initiatives de compostage domestique et d'herbicyclage.

Poursuivre les efforts de communication.

- Rédaction et diffusion d'un bottin des ressources locales de récupération (ex. friperies, appareils électriques et meubles usagés, matières dangereuses).
- Bien comprendre les raisons du succès de l'implantation de la collecte des matières organiques (en particulier la communication) et les reproduire dans d'autres dossiers environnementaux qui nécessitent la participation des citoyens.
- Maintenir l'excellente collaboration avec la Régie.

Prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif provincial à l'égard des matières dangereuses.

- Favoriser des points de chute dans la ville ou aux édifices municipaux pour réduire le désagrément de la file d'attente lors des collectes bi-annuelles.

Appuyer l'implantation d'une ressourcerie à Saint-Hyacinthe. Favoriser la collecte du matériel informatique à cet endroit.

- Continuer la valorisation du Centre de récupération rue Brouillette.

Favoriser le développement de programmes de récupération aux agriculteurs et aux secteurs des ICI.

- La Régie devrait explorer et expérimenter de nouvelles pratiques de récupération et de recyclage des résidus de plastiques agricoles.



4. Eau potable

L'enjeu à l'échelle provinciale

Les Québécois sont parmi les plus grands utilisateurs d'eau potable au monde. Ce niveau élevé de consommation indique que nous gaspillons de l'eau (ex. nettoyer une entrée au boyau, climatiseur commercial à l'eau) et il découle aussi de fuites dans des réseaux souvent trop vieux.

Constats

Saint-Hyacinthe produit son eau potable pour elle-même et pour quatre municipalités adjacentes à partir de la rivière Yamaska.

Infrastructures

La municipalité a réalisé un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout élaboré à partir d'études sur l'état de ses réseaux.

Usine de filtration

L'usine de filtration utilise un processus conventionnel complet. La Ville a adhéré au programme « Excellence en eau potable » de Réseau environnement, programme qui surpasse les exigences du MDDEP et met l'accent sur la basse turbidité. Les étapes de pré-ozonation et celle de charbon activé traitent efficacement les algues bleues.

La consommation moyenne en 2007 a été de 366 litres d'eau par habitant par jour. Cette consommation exclut les ICI et les villes clientes et inclut les pertes dans le réseau et les établissements qui n'ont pas de compteurs.

La capacité maximale de l'usine est de 60 000 m³ par jour. La consommation moyenne est de 30 000 m³ par jour et le pic de consommation, sur 15 minutes, a été sur une base de 68 350 m³ par jour. L'usine est donc loin de fonctionner à pleine capacité et il existe un ou même deux « back-up » pour tous les équipements. Les équipements d'ozonation sont en fin de vie utile et sont prévus à remplacer en 2009.

L'usine est très fiable, la dernière grosse panne généralisée datant de 1987. Depuis ce temps, les interruptions sont ponctuelles en raison de bris de conduites. Ainsi, les avis d'ébullition sont particulièrement rares et dus à des bris de conduites (surtout par temps très froid).

Suite aux fusions, la municipalité a installé deux postes de rechloration.

Réseau d'aqueduc

Les bris de conduites, une centaine en tout par année sur l'ensemble du territoire, sont plus fréquents dans les vieux quartiers où lesdites conduites peuvent avoir 60 ou 70 ans. Le nombre de bris annuel est en hausse pour les cinq dernières années, particulièrement pour les bris sur la conduite principale. L'année 2007 a été une année record pour le nombre de bris.

Les conduites d'aqueduc sont à 50 % d'amiante-ciment, 20 % de fonte grise et l'équivalent en fonte ductile.

Le plan de balancement du réseau a été fait il y a un an; il donne de l'information sur le temps de séjour.

Le *schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saint-Hyacinthe (Partie 2) Sections 3.4 à 3.8* précise que l'alimentation en eau potable pose un certain problème pour certains secteurs urbanisés de Saint-Hyacinthe notamment les secteurs Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, Saint-Thomas-d'Aquin et Sainte-Rosalie)⁵. À long terme, les développements résidentiels, commerciaux et industriels seraient compromis.

Bien que la Ville ne dispose pas d'un programme formel de détection de fuites d'aqueduc, elle profite des réparations aux conduites pour installer des anodes qui éliminent en grande partie l'électricité statique qui contribue à la détérioration prématurée des matériaux.

Le taux de fuite global varie de 24.15 à 28.26 (m³/jour/km) selon les scénarios. À Saint-Hyacinthe-le-Confesseur (secteur HLC1, avenue St-Louis), on a observé une forte augmentation du débit à la fin novembre 2007 suivie d'une baisse au début de 2008, sans que l'on puisse expliquer ces variations.

Le dernier rapport de la firme CGI (pour le compte du BAC) sur les cotes d'assurabilité de la Ville date de 2004 et le rapport ne fait pas état de déficience majeure du réseau de distribution, dans les secteurs urbanisés.

⁵ Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saint-Hyacinthe (Partie 2) *Sections 3.4 à 3.8*
Bilan environnemental 2008 - Ville de Saint-Hyacinthe - par Nature-Action Québec - Mars 2009

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau de la rivière Yamaska est écrite à la section 1.2

Qualité de l'eau potable distribuée

Malgré la piètre qualité de l'eau de la rivière, l'usine municipale arrive à produire et à distribuer dans tous les quartiers une eau potable de très bonne qualité, aussi bonne qu'ailleurs dans les autres villes comparables disposant d'une usine de filtration identique ou semblable à celle de Saint-Hyacinthe. La ville procède à 13 échantillons par semaine, échantillons analysés par un laboratoire accrédité. Les résultats sont disponibles dans le rapport annuel de l'usine de filtration. L'usine de filtration effectue des prélèvements et des mesures plusieurs fois par jour.

Depuis quelques années la qualité de l'eau brute (eau non traitée) s'est améliorée, entre autres à cause des usines de traitement des eaux usées municipales en amont de Saint-Hyacinthe.

En 2008 il y a eu deux avis d'ébullition, sur des portions localisées du territoire, suite à des travaux sur le réseau de distribution. Il en va de même de tous les avis d'ébullition des récentes années : ils proviennent toujours de travaux sur le réseau, jamais de déficiences ou de problèmes à l'usine.

Sur le territoire de la municipalité, l'eau provenant de l'usine de filtration rencontre toutes les normes. Par contre, des trihalométhanes sont détectés en extrémité de réseau pour les municipalités voisines desservies. Ce produit se forme dans le réseau en présence de chlore et de chaleur.

Qualité de l'eau de la rivière

Le rapport annuel de l'usine de filtration dresse un portrait détaillé de la qualité de l'eau de la rivière, en fonction de la mesure de plusieurs paramètres, certains sur une base quotidienne, d'autres hebdomadaire. De telles mesures sont prises depuis une vingtaine d'années.

Gestion

Les outils de gestion ont été mis à jour en 2006. Dix personnes travaillent à temps plein à la production de l'eau potable, toutes suffisamment formées, avec présence de programmes de formation continue.

L'usine de filtration produit un rapport annuel très détaillé qui permet de mesurer l'évolution de : la qualité de l'eau de la rivière, les quantités d'eau consommée.

Sur le territoire urbanisé de la Ville, les ICI (Industries, Commerces et Institutions) sont munis de compteurs d'eau dont la lecture est faite à des périodes prédéterminées par

une firme externe. Les ICI paient l'eau à raison de 0,5521 \$ le mètre cube ce qui équivaut, selon le service de la trésorerie, aux coûts réels de production et de distribution.

Mesures d'économie d'eau potable

Il y a trois ans, la municipalité a mis sur pied un comité interne sur la gestion de l'eau constitué de huit personnes dont les fonctionnaires responsables de la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable. Les actions suivantes ont été implantées :

- ✓ il y a une station de pompage et de distribution d'eau brute pour nettoyer les rues et arroser les fleurs.
- ✓ Les entrepreneurs doivent s'approvisionner à l'usine avec de l'eau non traitée.
- ✓ Depuis quatre ans il y a une escouade de l'eau durant l'été qui fait de la sensibilisation et remet des constats d'infraction.
- ✓ Utilisation d'une nouvelle technique de combat des incendies à l'aide de mousse Classe A; le produit ajouté à l'eau dans les camions permet de réduire la consommation d'eau de 52 % à 80 %.

Certains commerces utilisent des refroidisseurs à l'eau plutôt que de convertir leurs installations de réfrigération à l'air. Cette pratique occasionne un gaspillage inutile et injustifié de l'eau potable.

Dans les parcs industriels, le CLD des Maskoutains considèrent que des efforts sont requis pour sensibiliser les industriels à faire un meilleur usage de l'eau.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- Fiabilité de l'usine de filtration	1- Réseau d'aqueduc désuet dans certains secteurs bien précis
2- Bonne qualité de l'eau traitée	2- Alimentation à partir de la rivière Yamaska dont la qualité est problématique
3- Bons outils de gestion et personnel compétent	3- Présence occasionnelle de trihalométhanes en bout de réseau
4- Présence d'un comité interne spécifique à l'eau	
5- Rapport annuel de l'usine	
6- Compteurs d'eau dans les ICI	

Recommandations

Poursuivre le programme de remplacement de conduites d'aqueduc.

Favoriser toutes les actions qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière (voir recommandations spécifiques à ce sujet dans la section « *Rivière Yamaska* »)

Évaluer d'autres moyens à mettre en œuvre pour continuer à réduire la consommation d'eau, avec des interventions auprès de toutes les catégories d'utilisateurs (résidentiel, ICI, municipalité) :

- Compteurs d'eau
- Recherche de fuites dans le réseau. Un programme de détection de fuite devrait être entrepris dans les secteurs de l'ex-ville de Saint-Hyacinthe, Sainte-Rosalie et Saint-Hyacinthe-le-Confesseur.
- Activités de sensibilisation des citoyens, par exemple portes ouvertes et visite des deux usines (filtration et eaux usées) dans les écoles (le programme traite du cycle de l'eau en deuxième et troisième année du primaire).
- Renforcer la campagne déjà en vigueur.

Intégrer aux réglementations d'urbanisme l'exigence qu'un rayon de protection minimal de 30 m soit maintenu autour des prises d'eau potable desservant 20 personnes et plus.

Mesurer des éléments non-inclus dans la méthodologie habituelle d'échantillonnage afin de déceler la présence de perturbateurs endocriniens ou de produits cancérigènes à des doses dangereuses. Si tel est le cas, mobiliser la communauté agricole, de santé et scientifique afin de trouver des solutions.

5. Eaux usées

L'enjeu à l'échelle provinciale

Les municipalités doivent traiter les eaux usées avant de les rejeter dans les cours d'eau. À cet effet, le gouvernement du Québec a consacré plusieurs centaines de millions de dollars dans les années 1980. Des usines de traitement des eaux ont été bâties en fonction des charges de polluants qui existaient à ce moment et en fonction des technologies qui existaient à ce moment. Les municipalités doivent maintenant s'assurer que leurs usines d'aujourd'hui sont capables de traiter des charges polluantes d'aujourd'hui. À cet effet, elles doivent mettre en place des programmes d'échantillonnage ciblés et favoriser la réduction à la source auprès des entreprises et institutions qui génèrent des polluants. L'autre volet est celui de la gestion des boues.

Constats

Infrastructures

Usine de traitement

Dans les années '80, la ville de Saint-Hyacinthe a bénéficié du programme national d'assainissement des eaux ce qui lui a permis en milieu urbanisé de capter et de traiter les égouts sanitaires qui auparavant prenaient, directement ou indirectement, la direction de la rivière Yamaska ou de l'un de ses affluents. Saint-Hyacinthe traite ses rejets par un processus de traitement biologique, avec boues activées. L'usine est en opération depuis 23 ans et est en processus de remise à niveau sur un horizon de 3 ans.

L'usine a atteint sa capacité de traitement pour un paramètre (DBO5). L'usine d'épuration génère peu d'odeurs malgré des bassins à ciel ouvert, à cause de la bonne gestion.

Gestion des boues

L'usine d'épuration produit annuellement un volume de plus ou moins 13 600 tonnes de boues que la Ville doit ensuite traiter. Présentement, elle les envoie dans un site à l'extérieur pour être transformées en compost.

Présentement, diverses solutions sont à l'étude dont l'installation d'un digesteur de boues. Il s'agit d'une technologie qui décompose les matières organiques et produit du méthane, lequel sert à assécher les boues par combustion. La ville réduirait ainsi de près de 10 000 tonnes par année la quantité de boues à transporter et à composter. D'importantes réductions de GES en découlent.

Dans une région agricole comme Saint-Hyacinthe, à l'instar de d'autres régions voisines dont le Haut-Richelieu, il y aurait lieu d'analyser la faisabilité de la valorisation des boues à des fins agricoles (matières organiques et engrais).

Égouts

En territoire urbanisé, les réseaux sanitaires et pluviaux sont à 60 % séparés et à 40 % combinés (sanitaire et pluvial ensemble). Des études de percolation et d'infiltration d'eau parasite ont démontré d'importantes lacunes dont il est difficile d'estimer les conséquences et les coûts. L'infiltration d'eau parasite provenant de fuites d'aqueduc, des gouttières, de la nappe phréatique ou de l'eau de surface fait en sorte que les stations de pompage, notamment dans le secteur Douville, ont atteint leur capacité. Dans ce secteur, des inondations de sous-sols sont survenues à quelques occasions au cours des dernières années, lors de pluies exceptionnelles.

Une étude par une firme spécialisée concluait en 2007 que le réseau d'égouts est en « assez bon état » quant à son aspect structural et d'un état « moyen » au plan hydraulique.

Le réseau requiert beaucoup d'investissement pour être mis à niveau. La *Revue du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saint-Hyacinthe (Partie 2) Sections 3.4 à 3.8* précise que « considérant la croissance urbaine projetée pour la MRC des Maskoutains, la capacité actuelle des infrastructures de certains réseaux d'égouts ne pourra répondre à la demande prévue d'ici l'an 2011 pour certains secteurs de Saint-Hyacinthe. »

Fosses septiques

En milieu rural, la municipalité compte environ 1 800 habitations isolées munies d'installations septiques individuelles. Depuis l'arrivée du technicien en environnement, la municipalité a mis en place une politique de mise à niveau des installations septiques individuelles conformément aux dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8). Environ 300 installations font l'objet d'études particulières à chaque année.

À ce chapitre, la municipalité effectue un rattrapage important et contribue ainsi à la réduction des sources de contamination des eaux souterraines et des eaux de surface.

Contrôle et qualité des rejets

L'usine respecte toutes les normes. Elle procède à des échantillonnages quotidiens. Elle a obtenu une note de 100 % en 2007, par le MDDEP.

Saint-Hyacinthe a un règlement des rejets industriels qui sert de modèle pour d'autres municipalités. Dans le cas des ICI, le règlement permet de contrôler la qualité des rejets à l'égout sanitaire, notamment par l'installation, aux frais des promoteurs, de regards d'échantillonnage à la sortie des immeubles. La municipalité n'exige pour l'instant aucun pré-traitement. Deux techniciens de l'usine d'épuration font le suivi de cet aspect, ce qui permet d'être en mode préventif.

En parallèle de ce règlement existe un règlement de tarification qui applique le principe de l'utilisateur/payeur. Le territoire de Saint-Hyacinthe compte 20 entreprises industrielles plus un commerce où existe ce système.

Dès la demande de permis de construction d'un bâtiment industriel (et certains types de commerce, par exemple les ateliers automobiles) la Ville oblige l'installation d'un regard à l'égout.

Débordement

Lors de fortes pluies ou à la fonte des neiges, la quantité d'eau à traiter excède la capacité de l'usine. L'excédent est alors évacué directement à la rivière, sans traitement. Cette pratique évite que les sous-sols soient inondés, en particulier dans le secteur Christ-Roi. Il est important de comprendre que lorsque cela survient, il y a beaucoup d'eau dans le réseau ce qui fait que les matières rejetées sont très diluées. Sur les 20 dernières années, il y a eu un total de 700 heures de débordements dans ce secteur. À chaque débordement la Ville est tenue de faire un rapport au MDDEP et produit toujours ce rapport. Ces débordements nuisent à la qualité de l'eau de la rivière.

Gestion

Une équipe de 10 employés municipaux travaillent à temps plein au traitement des eaux usées (une équipe tout à fait distincte de celle de l'usine de filtration).

La municipalité dispose d'une réglementation qui lui permet d'imposer un certain nombre d'exigences sur les branchements de services dans les nouveaux développements, pour éviter les croisements entre pluvial et sanitaire.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- L'usine respecte les normes de rejet et est en processus de remise à niveau sur 3 ans.	1- Inondations de sous-sols lors de pluies torrentielles.
2- Gestion avant-gardiste des fosses septiques : réglementation et application	2- 40 % du réseau est combiné.
3- Règlement des rejets industriels qui sert de modèle pour d'autres municipalités.	3- 700 heures de débordement sur 20 ans à une des stations de pompage.
	4- L'usine a atteint sa capacité de traitement pour un paramètre (DBO5).
	5- Le réseau de captage requiert beaucoup d'investissements pour être mis à niveau.

Recommandations

Parallèlement au projet de digesteur anaérobie, faire une analyse comparative (critères économiques et environnementaux) avec l'option de valorisation des boues à des fins agricoles.

Si le projet de digesteur anaérobie est mis en place, ne pas lui faire traiter les matières organiques provenant de la collecte à trois voies, qu'il vaut mieux mettre en valeur par la technique du compostage. Aussi, évaluer la disposition des boues restantes.

Mettre en œuvre un programme de remplacement des conduites d'égout. Y inclure la séparation des égouts sanitaires et pluviaux, avec la perspective de réduire le nombre de débordements.

Accentuer l'analyse de la composition des boues des rejets des ICI, toutes catégories confondues, de façon périodique.

Créer des milieux naturels et/ou bassins de rétention naturels faisant office de tampon et d'éponge limitant les débordements et facilitant l'écoulement progressif de l'eau de pluie.

- Favoriser la récupération de l'eau de pluie par les résidents et les aménagements paysagers de la ville.

6. Qualité de l'air et nuisances

L'enjeu à l'échelle provinciale

Plusieurs municipalités sont aux prises avec d'importants problèmes de qualité de l'air qui affectent grandement la santé de leurs citoyens (asthme, bronchite chronique, rhinite allergique, etc.). Les principales sources de pollution proviennent des automobiles, de l'herbe à poux et des entreprises industrielles.

Constats

À Saint-Hyacinthe, il n'y a pas de problème majeur relié à la qualité de l'air.

Odeurs

La Ville reçoit tout de même de plaintes répétées au sujet d'odeurs persistantes dans certains secteurs, dont La Providence et Douville, selon la direction des vents. Les mentions les plus fréquentes concernent les odeurs industrielles de chocolat Barry-Callebaut. On note aussi des problèmes de poussière occasionnés par les camions, notamment à proximité terminal Goyette Transport et du parc industriel Théo-Phénix; peu ou pas de problèmes signalés à proximité des élévateurs ou séchoirs à grains.

À l'occasion, des plaintes sont formulées relativement aux odeurs dégagées lors de l'épandage de fumiers ou lisiers par les agriculteurs. Or, ce sujet fait déjà l'objet de préoccupations de la part du Comité consultatif agricole de la Ville (CCA) où siègent trois représentants de l'UPA. D'ailleurs, cette dernière s'y intéresse particulièrement et incite ses membres à continuer à parfaire leurs méthodes de gestion des épandages, en conformité au Plan national de fertilisation imposé par le MAPAQ.

La MRC des Maskoutains, en conformité avec les orientations du gouvernement du Québec en matière d'aménagement et de développement, s'est aussi intéressée au contrôle des odeurs dans son schéma d'aménagement en établissant des zones d'interdiction au pourtour du périmètre d'urbanisation. La norme de distance est encore plus contraignante dans les zones sensibles, prévoyant jusqu'à une distance d'un kilomètre entre les installations qui génèrent beaucoup d'odeurs (porcheries, élevage de visons ou de veaux de lait) et les habitations.

Herbe à poux

Concernant l'herbe à poux, il existe depuis trois ans une campagne de sensibilisation de la population et plus particulièrement des propriétaires fonciers pour l'élimination de cette nuisance. En 2008, Saint-Hyacinthe a investi 15 000 \$ pour l'éradication de l'herbe à poux, principalement sur les accotements de rues. L'expérience a été jugée non concluante; l'effort ne donne pas de résultats significatifs parce qu'il n'élimine seulement qu'une petite partie des plants d'herbe à poux du territoire de Saint-Hyacinthe. La Ville ne compte pas renouveler cette initiative.

Automobiles

La municipalité de Saint-Hyacinthe n'a aucune réglementation relativement à la marche au ralenti des véhicules. Concernant la flotte municipale, on convient que des améliorations pourraient se faire par les employés de la Ville pour réduire les polluants dégagés par les véhicules inutilement en état de marche au ralenti.

Poêles à bois

Les marcheurs et les cyclistes sont de plus en plus concernés par une dégradation de la qualité de l'air due à la fumée des poêles à bois. La municipalité de Saint-Hyacinthe n'a aucune réglementation concernant la fumée générée par le chauffage au bois et l'utilisation de foyers extérieurs.

Édifices municipaux

La Ville a noté un problème de qualité de l'air dans l'édifice du Centre culturel et récréatif du 800 Turcot, édifice construit en 1967. La municipalité a entrepris des démarches pour une construction neuve.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- Pas de problème majeur de pollution de l'air.	1- Pas de règlement ni de programme interne contre la marche au ralenti.
	2- Pas de règlement ni de sensibilisation sur la fumée des poêles à bois.
	3- Pas de programme structuré de lutte contre l'herbe à poux.

Recommandations

Développer un plan de contrôle de l'herbe à poux sur les terrains municipaux et ainsi donner l'exemple aux autres propriétaires fonciers.

Adhérer à l'effort provincial de lutte contre la marche au ralenti inutile des véhicules en adoptant un règlement municipal et une campagne de sensibilisation. (Financement de 70 % disponible auprès du MDDEP).

Inspecteur municipal sur le contrôle des nuisances et de la salubrité.

7. Transport et circulation

L'enjeu à l'échelle provinciale

Le Québec, tout comme le reste de l'Amérique du Nord, a choisi il y a déjà quelques décennies l'automobile comme moyen privilégié de déplacement. La planification des réseaux routiers et des quartiers résidentiels a été faite en fonction de l'automobile. On vit aujourd'hui avec les conséquences majeures de ces choix.

Le transport constitue au Québec la principale source d'émission des gaz à effet de serre (GES), qui causent les changements climatiques. Pour réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre (protocole de Kyoto), il faut réduire les émissions des automobiles : utiliser des véhicules qui consomment moins et surtout rouler moins. La réduction de l'usage de l'automobile se fait au profit du transport en commun et des transports actifs (vélo, marche, etc.). Or, la planification des quartiers a été faite en fonction de l'automobile et pose des difficultés d'intégration des réseaux de transport en commun dans des secteurs urbains peu densifiés. Finalement, en plus des GES, les véhicules à moteur émettent de nombreux polluants (particules fines, NOx, substances cancérigènes) qui dégradent beaucoup la qualité de l'air et causent des problèmes de santé, principalement en milieu urbain.

Constats

Transport en commun

Montréal express

À Saint-Hyacinthe, le développement de nouvelles solutions de transport aura d'importantes répercussions sur le développement de la municipalité et sur l'évolution de son profil démographique, ce qui touche directement des impacts environnementaux. Par exemple, une famille dont un adulte travaille à Montréal et l'autre à Saint-Hyacinthe choisit souvent ces années-ci de s'établir dans le secteur de Mont-Saint-Hilaire plutôt que dans le secteur de Saint-Hyacinthe à cause de l'accès aux transports en commun. Elle peut même faire l'économie de la deuxième auto. La mise en place d'un circuit rapide de transport en commun qui relie Saint-Hyacinthe à Montréal améliorera la situation de Saint-Hyacinthe.

Or, un tel service vient à être lancé, début février 2009, par le CITVR, en étroite collaboration avec la municipalité. Il s'agit d'une navette express de Saint-Hyacinthe jusqu'à la gare de Mont-Saint-Hilaire, en synchronisme avec le départ des trains de banlieue vers Montréal. Il y a cinq départs le matin et autant le soir et des arrêts à trois endroits stratégiques de Saint-Hyacinthe qui offre le stationnement gratuit. La navette prend moins de 20 minutes pour relier les deux municipalités. À noter, que Saint-Hyacinthe payait déjà et paie encore une quote-part pour le train de banlieue.

La municipalité a aussi étudié d'autres scénarios, dont celui du prolongement du train de banlieue jusqu'à Saint-Hyacinthe et la création d'une navette express jusqu'à

Montréal. La solution de la navette vers le train de banlieue a été retenue pour le moment, principalement à cause des coûts.

Circuits locaux

La municipalité gère un réseau local de transport en commun, à l'intérieur des limites de la municipalité. Après avoir peu développé le transport en commun pendant plusieurs années, la municipalité a amorcé une grande révision de l'offre en 2005 : ajout de circuits, réduction de la taille des véhicules ce qui a permis d'augmenter les fréquences. On retrouve maintenant huit circuits en boucle de navette express entre la cité estudiantine et le terminus du centre-ville.

Ces améliorations ont porté fruit, avec une hausse d'affluence de 50 % en 3 ans, sans hausse de tarifs.

En 2008, la majorité des améliorations souhaitées ont déjà été implantées et il reste maintenant à procéder à des ajustements fins, par exemple la desserte de parcs industriels.

Transport interrégional

Le CITVR gère deux circuits (200 et 300) qui font le lien entre le terminus de Saint-Hyacinthe et les terminus de Longueuil (métro) et de Montréal (gare centrale).

Transport adapté et transport régional

La MRC des Maskoutains offre trois services, financés par la Ville de Saint-Hyacinthe. On trouve un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite qui répondent aux critères de financement de la politique provinciale. Depuis 2007, la MRC offre également aux citoyens « ordinaires » les places libres dans les véhicules de transport adapté, pour des déplacements intra régional. Depuis peu, la MRC fait la promotion d'un service de covoiturage sur son site Internet.

Automobile

Le développement actuel de Saint-Hyacinthe est fait en fonction de l'automobile.

La Ville n'a pas de règlement pour limiter la marche au ralenti inutile et ne fait pas de sensibilisation auprès des citoyens. Du côté du personnel municipal, il y a des habitudes à changer à cet égard.

Une voie ferrée traverse l'autoroute 20 et y bloque parfois la circulation; cette situation inhabituelle sur une autoroute comporte des risques d'accidents.

Administration municipale

Historiquement, les approvisionnements requièrent de nombreux déplacements à l'intérieur de la ville, pour aller d'un édifice à l'autre et pour alimenter le garage municipal en pièces de toutes sortes. (Voir section approvisionnement)

La flotte municipale comprend :

- 48 autos, camionnettes, pick-up
- 18 camions légers
- 11 camions lourds (autres que véhicules incendies et camions outils)
- 44 véhicules-outils (légers et lourds)
- 9 camions incendie
- 7 petits moteurs portatifs
- 55 remorques

Transport lourd

En 2002, la municipalité de Saint Hyacinthe a créé le poste de coordonnateur à la circulation et à la signalisation et plus récemment un comité, formé d'un élu, de fonctionnaires et d'experts. Ces personnes voient à la bonne fluidité de la circulation, en particulier le trafic lourd, en gardant toujours une optique de sécurité, par exemple la voie de contournement de la ville.

Des mesures d'apaisement de la circulation (*traffic calming*) ont été mises en place, surtout sur des rues qui étaient fréquentées par des camions. La ville utilise le marquage de chaussée pour créer un effet psychologique de réduction de la largeur de la rue, ce qui donne des résultats mesurés de réduction de vitesse des véhicules.

À compter de 2009, la municipalité aura la capacité de programmer elle-même la synchronisation des feux de circulation et elle ajoutera progressivement dans les années à venir les boucles de détection nécessaires à l'opération des systèmes de synchronisation. On compte environ cinq ans pour implanter le système sur tous les tronçons identifiés.

Les réseaux cyclables régional et local

Le réseau actuel comporte 18 km de piste cyclable en site propre plus 11 km de bandes cyclables sur rue. Il fait le lien avec des circuits cyclables régionaux, dont le circuit des rivières. On constate cependant une discontinuité du réseau cyclable. Les modifications du réseau cyclable au cours des dernières années ont eu pour effet de créer un réseau plus « touristique » parfois au détriment de pistes cyclables « fonctionnelles » sur de grandes artères (ex. rues Sicotte et Casavant) qui servent davantage de voie de transport aux résidents. Cela rend la circulation pour les cyclistes plus périlleuse et complexe. À titre d'exemple, la piste cyclable entrecoupe plusieurs sorties de stationnement dans le secteur des Galeries Saint-Hyacinthe.

La ville de Saint-Hyacinthe a débuté en 2008 la révision de son plan directeur du réseau cyclable; les responsables du développement de ce plan intègrent le personnel qui fera l'entretien des pistes.

Dans les dernières années, on a vu plusieurs régions qui ont converti les réseaux ferroviaires inutilisés en pistes cyclables. En adoptant cette approche, il n'y a plus vraiment de retour en arrière qui soit ensuite possible. La région gagne une piste cyclable mais perd une voie ferrée. Or, le chemin de fer est un moyen de transport beaucoup moins néfaste pour l'environnement que le transport par camion.



Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- L'amélioration du service local et la réponse très positive de la population en terme d'achalandage.	1- La conception de la ville en fonction de l'automobile et la culture que cela a engendrée.
2- La nouvelle navette vers le train de banlieue.	2- Absence de règlement municipal et de sensibilisation sur la marche au ralenti inutile.
3- L'implication de la MRC et son développement de nouveaux services.	3- Réseau cyclable dangereux à certains endroits.

Recommandations

Poursuivre la réalisation du plan directeur du réseau cyclable

- S'assurer que le réseau cyclable à l'intérieur de la ville est sécuritaire, bien entretenu et qui permet de relier efficacement les différents quartiers.
- Tenter d'assurer le développement du réseau cyclable sans compromettre l'existence des voies ferrées.
- Considérer la desserte du boisé de la crête de Saint-Dominique.

- Favoriser le développement de quartiers résidentiels axés sur les déplacements non motorisés.
- Faire la promotion du transport actif :
 - la journée du vélo
 - adhésion à des programmes comme « Mon école à pied, à vélo »

Améliorer l'offre de transport en commun

- Ajouter des circuits locaux dans certains quartiers.
- Reprendre l'étude d'opportunité d'étendre le service local au jeudi soir, vendredi soir et les fins de semaines
- Nouveau service de navettes vers le train de banlieue :
 - En faire la promotion.
 - Évaluer le service dans ses premiers mois d'opération.
 - Corriger rapidement les lacunes s'il y en a et informer la population que des correctifs ont été apportés.
 - Identifier les moyens qui permettraient d'intéresser à ce service une clientèle a priori peu encline à utiliser les transports en commun.
- Évaluer les possibilités d'implanter le service d'auto partagée (ex. Communauto)
- Appuyer la promotion du service de covoiturage de la MRC.
- Encourager l'augmentation de l'offre régionale par la MRC.

Divers

- La piétonisation de certaines artères.
- Adopter et appliquer un règlement sur la marche au ralenti et faire de la sensibilisation auprès de la population et du personnel municipal.

8. Sols contaminés

L'enjeu à l'échelle provinciale

Plusieurs activités industrielles du XX^e siècle ont laissé des contaminants persistants dans le sol, en particulier des résidus de produits pétroliers. Certains de ces contaminants se propagent et rejoignent les terrains des voisins, polluant ainsi le sol et la nappe phréatique. Il faut alors décontaminer, souvent à grands frais. Lorsqu'un site contaminé est abandonné, la municipalité « hérite » de ce site dit orphelin et c'est elle qui doit payer pour décontaminer.

Constats

À Saint-Hyacinthe, malgré un lourd passé industriel comme la plupart des villes d'agglomération en périphérie de Montréal, il existe peu de sites industriels contaminés et aucun site orphelin. La plupart des sites ont déjà été reconvertis et décontaminés en fonction des nouveaux usages.

Occasionnellement, la Ville trouve des sols contaminés sur l'emprise publique, en particulier sur des terrains adjacents à d'anciennes stations-service. La Ville a une procédure détaillée très bien établie. Cependant cette procédure se limite à traiter la portion de sol sur le terrain de la municipalité, mais ne comporte aucune intervention auprès du propriétaire du terrain d'où provient la contamination.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- Aucun site orphelin.	1- Aucune action prise auprès des propriétaires lorsque la municipalité trouve une contamination sur l'emprise publique.
2- Les terrains contaminés ont été décontaminés.	
3- Procédure bien établie de décontamination dans l'emprise publique.	

Recommandations

Prévoir un programme de décontamination des terrains contaminés à l'intérieur du périmètre urbain.

- Adopter une procédure auprès du propriétaire d'un terrain où est détectée une contamination.

9. Neiges usées

L'enjeu à l'échelle provinciale

Les dépôts des neiges usées concentrent au même endroit du sel et aussi certains déchets. Conséquemment, ces sites doivent faire l'objet d'une acceptation formelle de la part du MDDEP. D'ailleurs, le ministère compte adopter sous peu une nouvelle réglementation plus contraignante.

Constats

Les neiges usées ne posent pas problème à Saint-Hyacinthe. La Ville s'est dotée de deux sites de disposition jugés conformes selon les critères du MDDEP. Ces deux sites sont suffisants pour recevoir les neiges de la ville et celle des ICI. En dépit de ces deux sites certifiés, il est possible qu'il y ait des sites de dépôt illégaux ailleurs dans la ville, mais rien de majeur. La Ville intervient quand de tels sites lui sont signalés.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- Deux sites de disposition conformes	

Recommandations

Maintenir une surveillance afin d'identifier les sites de dépôts illégaux de neiges usées.

10. Politique d'achat et utilisation du papier

L'enjeu à l'échelle provinciale

En tant que gros donneurs d'ouvrage et gros acheteurs, les municipalités et les autres pouvoirs publics ont un pouvoir d'achat considérable. Ils peuvent utiliser ce pouvoir pour stimuler le marché des produits et des services verts, plus respectueux de l'environnement. Par leurs choix, les municipalités donnent l'exemple et cela se traduit le plus souvent par une politique d'achat.

Constats

À Saint-Hyacinthe, il n'existe pas formellement de politique d'achat verte ou éco-responsable, ni de directives claires quant aux types de produits à acquérir en tenant compte du cycle de vie des dits produits.

À l'article 1.3.4 de la nouvelle politique d'approvisionnement, adoptée en 2008, il est écrit :

« En accord avec les décisions du Conseil de Ville ou d'un comité ou d'un service en cette matière, la division Approvisionnement cherchera, dans les meilleurs intérêts des contribuables, des fournisseurs et des produits qui favorisent le développement durable ainsi que toutes formes de recyclage, d'économie d'énergie et de réduction des risques pouvant affecter l'environnement. »

Au fil des ans, sur des initiatives plus personnelles que corporatives, de nouvelles pratiques d'achat ont été introduites, par exemple :

- La municipalité a éliminé l'achat de vaisselle (verres) en polystyrène.
- Tout le nouveau mobilier urbain des parcs est en plastique recyclé.
- Dans ses appels d'offres, le service du génie, donne des points pour la longévité et la qualité des ouvrages.

Selon la responsable des achats, s'il y a un coût à introduire de nouvelles pratiques d'approvisionnement, il y a un coût tout aussi important à long terme à ne pas le faire.

Au-delà des achats, il y a aussi certaines pratiques quotidiennes où on observe du gaspillage :

- Impression des messages électroniques, des devis et des contrats transmis par Internet et qu'on peut très bien conserver en format électronique.
- Actuellement, la municipalité imprime tous les bons de commandes à chaque journée. Ces bons de commandes sont imprimés inutilement car le système a déjà enregistré et acheminé électroniquement à chacun des services concernés toutes les informations relatives aux achats.

- Il en est de même des devis de soumissions envoyés électroniquement mais dont on doit légalement avoir des copies papiers dans les dossiers.

À titre d'exemple, la CDC a sensibilisé ses organismes membres à limiter l'impression inutile de documents, à récupérer au maximum les papiers, plastiques, verres et métaux et à utiliser au maximum l'Internet pour communiquer avec leurs membres au lieu d'envoyer des documents papiers. Depuis septembre 2008, le Conseil est passé en mode « sans papier ».

La division approvisionnement a déjà pris des initiatives pour réduire les déplacements des commissionnaires entre les différents édifices de la ville, pour réduire les inventaires permanents de pièces au garage municipal et encourager la livraison « juste à temps » de la part des fournisseurs de la Ville plutôt que d'utiliser les commissionnaires.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- Efforts importants de réduction à la source	1- Pratique archaïque de gestion de certains documents
2- Réduction de la flotte déjà amorcée	2- Manque de formation des acheteurs
3- Conseil sans papier	

Recommandations

Adopter une politique d'achat éco-responsable concernant les biens et les services.
Voici quelques exemples de mesures à implanter :

- Poursuivre la réduction de la taille de la flotte et acquisition de voitures hybrides pour certains usages.
- Poursuivre l'élimination progressive des bouteilles d'eau en plastique au profit de l'eau de l'aqueduc.
- Maintenir le recyclage systématique des huiles, métaux, batteries et cartons.
- Utilisation plus répandue de produits ayant obtenu une certification écologique (par exemple fabriqués de matières bio-dégradables) : sacs à ordures, produits d'entretien ménager, etc.
- Utilisation de produits fabriqués de matières recyclées : papiers de toutes sortes, cartouches d'encre, équipements de parcs, jeux d'enfants, etc.
- Poursuivre l'achat en vrac plutôt qu'en petits contenants : huiles et autres liquides servant à l'entretien mécanique.
- Élimination des produits jetables pour les réceptions, cocktails, etc.

Offrir des formations spécialisées en la matière (rédaction de devis, certification des produits bio, critères d'analyse, clauses particulières, etc.) aux acheteurs et aux responsables des achats dans différents services.

11. Efficacité énergétique

L'enjeu à l'échelle provinciale

La consommation énergétique est un des principaux enjeux environnementaux actuels, avec comme toile de fond les changements climatiques et ceux qui les causent : l'augmentation des gaz à effet de serre. À l'échelle nord-américaine, le Québec fait bonne figure à cause de son hydroélectricité. Cependant, notre consommation demeure très élevée. Toutes nos réductions de consommation électrique ont un double bénéfice : de l'énergie que nous vendons, avec profit, aux États-Unis, ce qui diminue d'autant leur production énergétique polluante à partir de carburants fossiles.

Constats

Équipements municipaux

Édifices municipaux

Compte tenu de sa taille, Saint-Hyacinthe possède beaucoup d'édifices en particulier un centre communautaire et un bâtiment de service pour piscine dans chacun des 10 quartiers. Ces infrastructures, coûteuses au plan énergétique, ont un effet positif sur la dynamique sociale où on trouve beaucoup de loisirs. En électricité le coût est de 2 250 000 \$ annuellement et 365 000 \$ en gaz naturel. Le parc municipal comprend :

- 2 bibliothèques
- 3 casernes
- 1 poste de police
- 9 centres communautaires et 7 bâtiments secondaires)
- 2 usines (filtration et épuration)
- 3 aré纳斯
- 7 bâtiments de services de piscines
- 3 stations de pompage majeures
- 7 bâtiments administratifs ou en location
- Une dizaine de bâtiments annexes (entrepôts, garages, remises)

Saint-Hyacinthe a une équipe compétente de huit employés à temps plein qui s'occupent des immeubles : menuisier, électricien et un mécanicien de machines fixes.

Saint-Hyacinthe possède des outils informatiques de gestion de l'énergie et du parc immobilier, mais ces outils sont sous-utilisés. Par exemple le logiciel Hélios permet de faire le suivi des dépenses énergétiques par édifice. Selon le responsable il y aurait encore des économies potentielles à réaliser si la Ville

faisait un suivi encore un peu plus serré de sa consommation. Les édifices les plus gros et les plus récents ont des systèmes automatisés (et à distance) de contrôle de l'énergie.

Une gestion préventive dans tous les édifices de la ville est à promouvoir de façon à établir une meilleure politique de remplacement de certains équipements, comme c'est le cas dans les arénas où des mécaniciens travaillent en permanence.

Éclairage de rue

Saint-Hyacinthe a participé au programme d'Hydro Québec de remplacement des feux conventionnels par des LED. Pour les lampadaires, il y aura remplacement d'ici quelques années, avec la nouvelle technologie.

Selon certains, la ville est trop éclairée. Une évaluation serait à faire dans certains secteurs en tenant compte de critères environnementaux et de sécurité.

Véhicules

Il y a un plan de remplacement des véhicules, qui intègre notamment des critères d'efficacité énergétique. Les gros véhicules font l'objet d'un programme d'entretien préventif, mais pas les petits véhicules (autos, camionnettes).

Résidentiel et ICI

La plus grande partie de l'énergie consommée sur le territoire de Saint-Hyacinthe est destinée aux résidences, aux entreprises et aux activités de transport. Les enjeux du transport et ceux du développement du territoire ont été traités dans deux autres sections de ce bilan.

Concernant l'efficacité énergétique, la Ville prévoira des critères d'aménagement du territoire qui ont un effet déterminant sur les besoins en énergie.

Synthèse des forces et des faiblesses

Forces	Faiblesses
1- La Ville a du personnel compétent dédié à l'entretien des bâtiments	1- Entretien préventif un peu déficient dans certains secteurs
2- La Ville a déjà participé à des programmes d'Hydro Québec et compte poursuivre	2- Plusieurs édifices à entretenir dont certains sont vieux.
	3- La ville serait trop éclairée.

Recommandations

Compléter en 2009 le plan d'action en matière d'efficacité énergétique des édifices municipaux, déjà amorcé par les travaux publics. Y intégrer les éléments pour passer à une culture d'entretien préventif.

Favoriser la prise en compte de l'efficacité énergétique dans les projets de développement.

Développer une stratégie à moyen et à long terme pour rationaliser l'éclairage des rues.

Conclusion

Ce bilan a brossé le tableau de la situation de Saint-Hyacinthe dans 11 champs d'activités environnementales. On y a fait de nombreux constats quant aux forces et aux faiblesses, ce qui a permis de dresser une liste de recommandations. Certains des éléments traités relèvent spécifiquement de l'administration municipale alors que d'autres découlent des actions de plusieurs intervenants de la collectivité.

C'est à partir de ces éléments essentiels que les élus, les fonctionnaires et le comité consultatif en environnement jetteront les bases, dans les prochaines semaines, d'une politique environnementale. Bien qu'adoptée par la municipalité, cette politique se voudra celle de toute la collectivité.

À cet effet, le document préliminaire de politique sera soumis à la population lors d'un processus de consultation publique. Dans le cas de cet exercice démocratique, l'actuel bilan constituera certainement un important outil d'éclairage pour tous les intéressés : les individus, les associations et groupes d'intérêts, les institutions, etc.

Afin que l'exercice soit pleinement opérationnel, l'adoption de la politique sera suivie par la mise en place de plans d'action spécifiques.

Liste des recommandations

On regroupe ici les recommandations qui ont été présentées aux différentes sections plus haut. Dans le texte principal, on retrouve des recommandations de deux niveaux :

- un premier niveau qui correspond généralement à un objectif général (présenté en gras dans le texte d'une page précédente);
- le second niveau qui correspond généralement à des moyens de mise en oeuvre ou des éléments de plan d'action.

La liste suivante comprend seulement les recommandations de premier niveau.

1. Se doter d'une politique d'habitation.
2. Adopter une stratégie de densification du milieu urbain
3. La nouvelle réglementation devrait prévoir des normes d'aménagement des parcs industriels dont celui consacré à la biotechnologie : normes d'occupation au sol, types de construction, bâtiments verts, aménagements paysagers qui demandent peu d'eau, etc.
4. Que le développement de la municipalité ne soit pas automatiquement synonyme de dézonage agricole et d'élimination de milieux naturels.
5. Arrimer l'amélioration de la rivière à des stratégies portées par d'autres acteurs, par exemple la revitalisation du centre-ville et le tourisme.
6. Que la municipalité de Saint-Hyacinthe assume un leadership à l'échelle régionale (MRC des Maskoutains et Conférence régionale des élus de la Montérégie Est) quant à la protection et à l'amélioration de la qualité de la rivière Yamaska.
7. Développer une stratégie à long terme d'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière, de protection, mise en valeur et d'accès de ses berges, stratégie qui permettra de susciter l'adhésion des partenaires clés, notamment ceux du milieu agricole.
8. Actualiser le plan directeur des parcs et espaces verts.
9. Restaurer des liens naturels entre les milieux naturels résiduels afin de créer des corridors forestiers, fauniques, naturels et de loisirs.
10. Procéder à une étude de caractérisation et de délimitation des milieux humides restant. En dégager un plan de conservation.
11. Étudier la possibilité de créer des milieux humides sous forme de marais filtrants ou de bassins de décantation en milieu agricole afin de limiter les apports en nutriments, d'améliorer la qualité de l'eau et de réduire les « pics » hydriques.

12. Au plan des communications, mettre en valeur le thème « Ville verte, fleurie et avec beaucoup d'arbres »
13. Créer une pépinière municipale
14. Développer une politique globale de l'arbre qui intègre les services municipaux, les citoyens (résidentiels, institutionnels et corporatifs) ainsi que les associations.
15. Étudier le projet de la création d'une pépinière municipale comme élément de projet collectif plus large.
16. Développer rapidement et appliquer fermement une stratégie (ou une politique) municipale de protection des bandes riveraines incluant un volet de communication/sensibilisation et un volet coercitif (règlement et amende).
17. Appuyer le programme Certification 0-100, du CLD des Maskoutains.
18. Favoriser des mesures de réduction à la source et de réemploi.
19. Poursuivre les efforts de communication (matières résiduelles).
20. Prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif provincial à l'égard des matières dangereuses.
21. Appuyer l'implantation d'une ressourcerie à Saint-Hyacinthe. Favoriser la collecte du matériel informatique à cet endroit.
22. Favoriser le développement de programmes de récupération aux agriculteurs et aux secteurs des ICI.
23. Accentuer le programme de remplacement de conduites d'aqueduc.
24. Favoriser toutes les actions qui concourent à l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière.
25. Évaluer d'autres moyens à mettre en œuvre pour continuer à réduire la consommation d'eau, avec des interventions auprès de toutes les catégories d'utilisateurs (résidentiel, ICI, municipalité).
26. Intégrer aux réglementations d'urbanisme l'exigence qu'un rayon de protection minimal de 30 m soit maintenu autour des prises d'eau potable desservant 20 personnes et plus.
27. Mesurer des éléments non-inclus dans la méthodologie habituelle d'échantillonnage afin de déceler la présence de perturbateurs endocriniens ou de produits cancérigènes à des doses dangereuses. Si tel est le cas, mobiliser la communauté agricole, de santé et scientifique afin de trouver des solutions.
28. Parallèlement au projet de digesteur anaérobie, faire une analyse comparative (critères économiques et environnementaux) avec l'option de valorisation des boues à des fins agricoles.
29. Si le projet de digesteur anaérobie est mis en place, ne pas lui faire traiter les matières organiques provenant de la collecte à trois voies, qu'il vaut mieux mettre en valeur par la technique du compostage.

30. Mettre en œuvre un programme de remplacement des conduites d'égout. Y inclure la séparation des égouts sanitaires et pluviaux, avec la perspective de réduire le nombre de débordements.
31. Accentuer la caractérisation des boues des ICI, toutes catégories confondues.
32. Créer des milieux naturels et/ou bassins de rétention naturels faisant office de tampon et d'éponge limitant les débordements et facilitant l'écoulement progressif de l'eau de pluie.
33. Développer en un plan de contrôle de l'herbe à poux sur les terrains municipaux et ainsi donner l'exemple aux autres propriétaires fonciers.
34. Affecter un inspecteur municipal sur le contrôle des nuisances et de la salubrité.
35. Adhérer à l'effort provincial de lutte contre la marche au ralenti inutile des véhicules en adoptant un règlement municipal et une campagne de sensibilisation. (Financement de 70 % disponible auprès du MDDEP).
36. Poursuivre la réalisation du plan directeur du réseau cyclable.
37. Poursuivre l'analyse des besoins en transport en commun.
38. Prévoir un programme de décontamination des terrains contaminés à l'intérieur du périmètre urbain.
39. Maintenir une surveillance afin d'identifier les sites de dépôts illégaux de neiges usées.
40. Adopter une politique d'achat éco-responsable concernant les biens et les services.
41. Offrir des formations spécialisées en la matière (rédaction de devis, certification des produits bio, critères d'analyse, clauses particulières, etc.) aux acheteurs et aux responsables des achats dans différents services.
42. Compléter en 2009 le plan d'action en matière d'efficacité énergétique des édifices municipaux, déjà amorcé par les travaux publics. Y intégrer les éléments pour promouvoir une culture d'entretien préventif.
43. Favoriser la prise en compte de l'efficacité énergétique dans les projets de développement.
44. Développer une stratégie à moyen et à long terme pour rationaliser l'éclairage des rues.

Documents consultés

Site Internet

Cité du 21^e siècle, Les États généraux, *Témoins du passé, Artisans de l'avenir*, 21 octobre 1998, 70pp.

Comité de bassin versant du ruisseau des Aulnages, Portrait du bassin versant du ruisseau des Aulnages, 2005, 73pp.

Conférence régionale des Élus de la Montérégie, La Charte de développement durable de la Montérégie Est, Mars 2008.

Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY) : <http://www.cogeby.qc.ca/cogeby.htm>

Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec, Mettre en valeur le patrimoine forestier des fermes québécoises, Octobre 2008.

Le Coopérateur agricole, édition Février 2009 et Avril 2007, extraits, *La certification agricole doit-elle être la norme et L'agriculture à l'heure de l'énergie*. <http://www.lacoop.coop/cooperateur/articles/environnement.asp>

Fédération canadienne des municipalités, Municipalités Vertes, Guide d'infrastructure verte pour les municipalités canadiennes, Mai 2001.

MAMROT - http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/amenagement/oram_amen_concerte_comp.pdf

Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentations, Productions agricoles végétales et animales des municipalités de la MRC des Maskoutains, 2008.

MRC des Maskoutains, Politique du Patrimoine, Fiers de notre héritage, 2007, 36pp.

Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Politique environnementale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mai 2008.

Documents

Analyse des besoins en espace résidentiel, Ville de Saint-Hyacinthe, Décembre 2007.

Au cœur des Maskoutains, Bulletin d'information, Vol. 25, No 4, août 2008, p.5.

Avis du CLD des Maskoutains, Agrandissement du parc industriel Olivier-Chalifoux, Novembre 2006.

Carte du réseau cyclable de la ville.

Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY), 2008, Diagnostic du bassin versant de la Yamaska, Plan directeur de l'eau. 137 p.

Diagnostic du réseau d'égout - Inspection à la caméra, Décembre 2007, Aquadata.

Étude sur la qualité de l'eau potable dans sept bassins versants en surplus de fumier et impacts potentiels sur la santé - Caractérisation de l'eau souterraine dans les sept bassins versants, Gouvernement du Québec, 2004.

Lettres de la CPTAQ du 14 février 08, du 28 mai 2008 et du 7 janvier 2009.

Orientations et priorités du conseil 2008, Ville de Saint-Hyacinthe.

Orientations et priorités du conseil 2007, Ville de Saint-Hyacinthe.

Plan d'arborisation de la ville de Saint-Hyacinthe - Version du Comité de Gestion du 27 mars 2007.

Plan de protection et de mise en valeur du boisé de la Survivance, Juin 2008.

Plan d'action de la Ville de Saint-Hyacinthe 2008-2010, En référence à la politique du patrimoine de la MRC des Maskoutains.

Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout, Ville de Saint-Hyacinthe, Mars 2008.

Politique de la famille, MRC des Maskoutains.

Politique de développement du sport et de l'activité physique 2001-2005, Mai 2001.

Règlement numéro 288 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égouts, 2 septembre 2008.

Refonte du plan d'urbanisme de la ville de Saint Hyacinthe, Firme GGBB - 2008 :

- Statistiques
- Revue du schéma d'aménagement et de développement révisé de la ville de Saint-Hyacinthe (partie 2 et partie 3)
- Synthèse du document complémentaire Sections 3.4 à 3.8
- Revue des politiques de la MRC des Maskoutains et de la ville de Saint-Hyacinthe
- Étude des problématiques et thématiques particulières
- Étude des composantes identitaires
- Étude des composantes structurantes
- Orientations, objectifs et stratégies d'aménagement et de développement